



RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

Gestion 2023

SOMMAIRE

3	LISTE DES ACRONYMES
4	RESUMÉ SYNTHÉTIQUE CHIFFRÉ
5	RESUMÉ EXÉCUTIF
7	INTRODUCTION
8	I. GESTION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE
9	1.1. PROJETS EN PHASE DE TRANSACTION
9	1.1.1. Évaluation des projets et structuration des contrats
10	1.1.2. Suivi des contrats signés
11	1.2. GESTION DES CONTRATS EN COURS D'EXPLOITATION
11	1.2.1. Modification des contrats
12	1.2.2. Renouvellement de contrats
13	II. GESTION DES MARCHES PUBLICS
14	2.1. OPÉRATIONS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
14	2.1.1. Modes de passation et types de marchés publics
15	2.1.2. Autorités contractantes et natures de dépenses
17	2.2. SITUATION DES TITULAIRES DES MARCHÉS PUBLICS
17	2.2.1. Situation administrative
18	2.2.2. Capacités techniques et financières
21	III. GESTION DE LA REGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
22	3.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE
22	3.1.1. Planification et réalisation des actions
25	3.1.2. Contrôle et évaluation de l'efficacité des actions
28	3.2. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET LITIGES DANS LES MARCHÉS PUBLICS
28	3.2.1. Recours et dénonciations pendant la phase de passation des marchés publics
32	3.2.2. Recours pendant la phase d'exécution des marchés publics
34	3.3. ANALYSE DES RÉSULTATS DES AUDITS DES MARCHÉS PUBLICS
34	3.3.1. Résultats des audits des marchés publics
35	3.3.2. Analyse des non-conformités
38	CONCLUSION
39	ANNEXES
40	Annexe 1 : Listes des projets de PPP en préparation
46	Annexe 2 : Bilan des activités de renforcement des capacités des acteurs
47	Annexe 3 : Liste des recours et dénonciations
61	Annexe 4 : Types de non-conformités issues des audits des marchés publics
62	Annexe 5 : Rapport d'évaluation de l'efficacité des actions de renforcement des capacités réalisées en 2023



LISTE DES ACRONYMES

ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
APD	Avant-Projet Détaillés
APS	Avant-Projet Sommaires
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
CFA	Communauté Financière Africaine
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
INS	Institut National de la Statistique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariats Public-Privé
PRC	Plan de Renforcement des Capacités
SNDR	Stratégie Nationale de Développement du Riz
SODECI	Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE CHIFFRÉ

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ



36 projets enregistrés pour un investissement global de **6 059 Mds**



10 contrats signés
10 contrats en cours de signature ou en attente d'approbation



03 contrats renouvelés
04 contrats modifiés

MARCHÉS PUBLICS



41% d'AOO
1 marché sur **3** passé par les ministères



4 003 marchés passés pour un montant de **1 200 Mds FCFA**



64% des marchés remportés par les entreprises de secteur tertiaire



32% des marchés sont des travaux



85% des titulaires implantés à Abidjan



97% des marchés passés pour les achats de biens et services

61% (en volume) et **40%** (en valeurs) des marchés remportés par les PME

RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE



813 acteurs formés dont **233** de l'administration publique, **419** du secteur privé et **42** de la société civile



244 représentants des PME formés



85 accrédités MSPM



161 recours dont **60%** recevables



229 décisions dont **68%** jugeant le recours mal fondé



50% pour retard dans le règlement des factures des titulaires



41% des marchés audités en 2023 contre **7%** en 2022



49% de non conformités relatives au « Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation »

48% des non-conformités concernent les collectivités

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'article 3 de l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) dispose notamment que l'ANRMP, en collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), élabore le rapport général sur la commande publique.

Le rapport se compose de trois grandes parties relatives (i) aux partenariats public-privé, (ii) aux marchés publics et (iii) à la régulation de la commande publique.

(i) Les partenariats public-privé :

Il ressort de l'analyse des données sur les PPP que, bien que la valeur des contrats signés ait progressé en 2023, elle reste faible comparativement à la valeur des projets en cours d'évaluation ou en négociation, confirmant ainsi la vitalité du pipeline de projets. Quant aux contrats en exploitation, l'absence des rapports d'audit ne permet pas d'apprécier la gestion optimale des contrats à renouveler ou à modifier par avenant.

(ii) Les marchés publics :

Le rapport révèle une tendance baissière des parts des marchés publics aux petites et moyennes entreprises (PMEs) sur la période sous revue et l'accès limité des PME aux « grands marchés ». Par ailleurs, l'insuffisance des données sur l'exécution physique et financière des marchés constitue un défi majeur pour les acteurs du système des marchés publics.

(iii) La régulation de la commande publique :

Au niveau des actions de renforcement des capacités des acteurs, les formations réalisées sont efficaces en termes de transfert de compétences aux acteurs. Toutefois, la participation des organisations de la société civile aux actions de renforcement des capacités reste faible.

Relativement à la gestion des recours, le faible nombre des décisions d'annulation d'appels d'offres traduit une meilleure maîtrise des procédures du système de la commande publique. Cependant, la progression du nombre de dénonciations bien fondées relativement aux irrégularités et pratiques frauduleuses est à surveiller pour la transparence et l'intégrité du système. Enfin, le nombre important de non-conciliations pour les recours pour défaut de règlement des marchés affecte négativement à moyen terme, les capacités financières et techniques des PME et représente à long terme, un risque institutionnel pour le système de la commande publique .

Concernant les audits des marchés publics, l'augmentation de la taille de l'échantillon des marchés audités contribue à l'amélioration de la fiabilité des résultats d'audits. Toutefois, l'absence des résultats d'audits spécifiques à l'exécution des marchés et des PPP, constitue une faiblesse pour le système de la commande publique.



Pour corriger les insuffisances constatées, il est proposé les actions suivantes :

- renforcer les mécanismes en matière d'identification, d'évaluation et de structuration des projets en partenariat public privé ;
- procéder à l'audit périodique de la gestion des contrats de partenariat public privé et diffuser les résultats ;
- mettre en place des mécanismes de collecte et de diffusion des informations relatives à l'exécution et au règlement des marchés publics ;
- renforcer les capacités opérationnelles des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités des organisations de la société civile ;
- sensibiliser les acteurs aux règles de déontologie en matière d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- réaliser des audits de l'exécution technique et financière des marchés publics et diffuser les résultats.



INTRODUCTION

Les enjeux économiques, financiers et sociaux des systèmes nationaux de la commande publique amènent les Gouvernements à procéder à des réformes périodiques en vue de l'efficacité, la transparence et l'intégrité des opérations de transaction des contrats de partenariat public privé et de passation des marchés publics. En effet, les marchés publics et les partenariats public-privé qui sont constitués de relations contractuelles entre l'administration et les opérateurs économiques, mettant ainsi le système des finances publiques en liaison avec le secteur privé et le système financier, représentent des leviers importants pour le développement socioéconomique.

Fort de cela, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes de son système de la commande publique. Aussi, le système ivoirien de la commande publique fait-il l'objet d'un cadre juridique et institutionnel régie par les ordonnances n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, ainsi que les décrets n°2018-358 et n°2018-359 du 29 mars 2018 déterminant respectivement les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé et les attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP).

L'Organe de régulation est amené à produire chaque année, un rapport d'analyse du système de la commande publique et reformuler des recommandations en vue de son amélioration.

Le présent rapport qui constitue la deuxième édition du genre est structuré en 3 parties : (i) les partenariats public-privé, (ii) les marchés publics et (iii) la régulation de la commande publique.

Dans le cadre de ses missions de régulation de la commande publique, l'Autorité Nationale des Marchés Publics (ANRMP) est amenée à produire chaque année, un rapport présentant le bilan des conditions d'exécution de la commande publique et formuler des recommandations pour l'amélioration du système



PARTIE I

**GESTION DES
PARTENARIATS
PUBLIC-PRIVÉ**

1.1. Projets en phase de transaction

1.1.1. Évaluation des projets et structuration des contrats

Au titre de la gestion 2023, 36 projets en préparation ont été enregistrés par le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), pour un investissement global de 6059 milliards FCFA (cf. annexes). Pour certains projets, les accords de développement sont signés et les études (études techniques, études architecturales, études d'avant-projet sommaires (APS), études d'avant-projet détaillées (APD)) sont en cours de réalisation par les opérateurs économiques identifiés. Pour d'autres projets, les études sont terminées et les négociations sont en cours entre l'État et les opérateurs identifiés.

En termes d'investissements, les projets les plus importants sont :

- **la cession des actifs industriels et location des terrains et bâtiments composant l'unité industrielle de transformation du riz paddy de San Pedro** : en vue de moderniser et accroître la capacité de transformation nationale, de maîtriser la chaîne de valeur de riz et d'atteindre l'autosuffisance en riz, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR). Dans le cadre de la SNDR, des unités de transformation ont été construites à San Pedro. Le projet consiste à conclure un contrat d'exploitation desdites unités pour une durée de 35 ans, avec l'opérateur GANLOGIS pour un investissement de 1 775 milliards FCFA ;
- **le projet de valorisation de la baie de Cocody située dans la partie nord de la ville d'Abidjan** : le projet consiste à l'aménagement sur une superficie de 60 hectares intégrant les trois rives (Cocody, Plateau et Biafra) de la baie de Cocody. Il est prévu de construire des actifs sur 970 000 mètres carrés dont 70% dédiés à l'immobilier résidentiel et bureaux, ainsi qu'une zone dédiée aux espaces verts et espaces communs, pour un coût estimé à 1 200 milliards FCFA ;
- **le projet «Grand Bassam terre des légendes»** : le projet vise à réhabiliter l'identité culturelle, touristique et portuaire de la ville de Grand Bassam, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet comprend la réhabilitation des bâtiments historiques de la ville et des complexes hôteliers (Royal Akan Golf Resort) et l'aménagement paysager de l'île aux éléphants et du domaine de Mondoukou. Les investissements sont estimés à 670 milliards FCFA ;
- **le projet de construction de la Cité Olympique d'Ebimpé** : la Côte d'Ivoire, dans l'aménagement de son territoire ambitionne de construire un nouveau pôle urbain dénommé Cité Olympique d'Ebimpé à Anyama dans la banlieue nord abidjanaise. Un espace de 287 ha a été acquis par l'État dans la périphérie nord de la ville d'Abidjan sur lequel près de 32 ha ont été utilisés pour la construction du stade Olympique de 60 000 places et les annexes. Il s'agit de confier à des opérateurs économiques (Filador et CSS COP, ECOZA), la conception, la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien, des édifices résidentiels, commerciaux et sportifs, pour un montant estimé à 408 milliards FCFA.

Ces quatre (4) projets génèrent un investissement cumulé de 4 053 milliards FCFA, soit 67% des investissements attendus.

1.1.2. Suivi des contrats signés

A fin 2023, le CNP-PPP a enregistré dix (10) contrats signés pour une valeur de 1 357 milliards FCFA contre 5 contrats signés en 2022 pour un coût total de 1 051 milliards FCFA. Le nombre de contrats signés a ainsi doublé et la valeur des contrats signés a progressé de 29% de 2022 à 2023. La liste des contrats signés en 2023 se présente comme suit :

Tableau 1.1: Contrats signés en 2022 ou 2023

Contrats signés en 2022 ou 2023	Coût (Milliard FCFA)
Exploitation d'une unité industrielle de fabrication de phyto médicaments	3,9
Développement de trois zones économiques industrielles à Abidjan, Ferkessédougou et San Pedro pour la transformation des matières premières agricoles en Côte d'Ivoire	1 000
Aménagement de l'Akwaba Business Park dans le cadre de l'aérocité	47,6
Projet d'extension de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny	281,3
Convention de Concession pour la conception, le financement, l'exploitation et la maintenance des solutions informatiques et techniques pour la production des visas (VISAS BIOMETRIQUES SNEDAI)	3,6
Renouvellement du bail entre la Côte d'Ivoire et la Société Hôtelière de la Lagune pour l'occupation et la gestion de l'Hôtel Novotel	6
Réalisation d'une académie de football à Abidjan en partenariat avec le Sport Lisboa E Benfica	0,3
Projet de réhabilitation de l'Hôtel Renaissance Dimbokro	8,9
Guichet Unique Automobile de San Pedro (GUASP)	3,9
Contrat de Partenariat Public-Privé pour l'exploitation et la maintenance de l'usine de production d'eau potable de la Mé	1,54
Total	1 357,04

Source : CNP-PPP

Le contrat de développement de trois (3) zones économiques industrielles à Abidjan, Ferkessédougou et San Pedro pour la transformation des matières premières agricoles en Côte d'Ivoire porte sur le financement, l'aménagement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de zones économiques industrielles dans les villes retenues, destinées à la transformation des matières premières, au développement d'industries de substitution et la création d'écosystème pour la mise en place de clusters. Les investissements sont évalués à 1 000 milliards FCFA. Le contrat a été signé avec l'opérateur ARISE IVOIRE.

D'un coût de 281 milliards FCFA, le projet d'extension de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny, couvre le financement, l'aménagement et la construction de l'aéroport afin de le mettre aux normes internationales. Le contrat a été signé avec le groupement Bouygues/SETAO.

Les contrats en cours de signature ou signés et en attente d'approbation, représentent un investissement global de 94,54 milliards FCFA.

La contribution financière de l'État est de 180 millions FCFA, représentant sa subvention à la réalisation d'une académie de football à Abidjan en partenariat avec le Sport Lisboa E Benfica.

Tableau 1.2 : Contrats en cours de signature en 2023

Projets en cours de signature en 2023	Coût (Milliard FCFA)
Cession des actifs industriels et location des terrains et bâtiments composant l'unité industrielle de transformation de riz paddy de San Pedro	1,8
Contrat de Partenariat Public-Privé pour l'exploitation et la maintenance de l'usine de production d'eau potable de la Mé	1,54
Réhabilitation de l'Hôtel Renaissance Dimbokro	8,9
Réalisation d'une académie de football à Abidjan en partenariat avec le Sport Lisboa E Benfica	0,3
Délégation de service public de commissariat aérien à l'Aéroport Félix Houphouët Boigny (SEVAIR)	2,1
Contrat pour le financement, l'aménagement, le développement et la promotion du projet de village touristique "VILLAGE SERENA"	16
Mise en place d'un Système de Gestion pour l'Administration du Tourisme (SGAT)	9,7
Avenant au contrat de partenariat relatif au registre national des personnes physiques (RNPP) en Côte d'Ivoire	2,7
Guichet Unique Automobile de San Pedro (GUASP)	3,9
Aménagement de l'Akwaba Business Park dans le cadre de l'Aérocité	47,6
Total	94,54

Source : CNP-PPP

Encadré 1 : Résumé de l'analyse des projets en phase de transaction

La valeur des contrats signés a progressé de 29% en 2023. Elle représente 22% de la valeur totale des projets en transaction, liée aux contraintes techniques et financières relevées au cours de l'évaluation des projets.

Il est suggéré d'accroître les capacités techniques et financières des autorités contractantes en matière d'évaluation des projets PPP.

1.2. Gestion des contrats en cours d'exploitation

1.2.1. Modification des contrats

Au cours de la gestion 2023, des contrats de PPP ont connu des modifications des conditions juridiques, techniques ou financières, par la conclusion des avenants. Il s'agit de :

- **contrat de conception, construction, financement et exploitation du centre de valorisation et d'enfouissement technique de Kossihouen (CVET) :** l'avenant a pour objet d'accroître les capacités d'enfouissement existantes par la construction d'un 3^{ème} casier contenant 9 alvéoles de capacité globale de 4,7 millions de tonnes de déchets pour un coût de 22,8 milliards FCFA pour une période de 5 ans ;

- **convention de concession pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'un système de sureté au Port Autonome d'Abidjan** : l'avenant d'un montant de 6,4 milliards FCFA modifie des clauses techniques et administratives de la convention initiale. L'avenant proroge le délai de 15 ans ;
- **convention de concession de l'activité de remorqueur et de lamanage aux ports d'Abidjan et de San Pedro** : l'avenant d'un montant de 3,5 milliards modifie des clauses techniques, financières et administratives de la convention initiale ;
- **contrat de partenariat relatif au Registre National des Personnes Physiques (RNPP) en Côte d'Ivoire** : l'avenant propose une modification de la rémunération et des modalités de paiement de l'opérateur économique.

1.2.2. Renouvellement de contrats

Au cours de la gestion 2023, le CNP-PPP a validé le renouvellement de trois (3) contrats, que sont :

- **le contrat d'affermage du service public de distribution publique urbaine d'eau potable** : le contrat d'affermage du service public de distribution publique urbaine d'eau potable, attribué à la SODECI arrivant à expiration en décembre 2022, il s'agit de le renouveler avec le rajout de la réalisation des branchements, pour une période de quinze (15) ans, avec une faculté pour l'autorité contractante d'accorder une prorogation de trois (3) ans supplémentaires ;
- **le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la ville d'Abidjan** : l'État de Côte d'Ivoire a signé avec la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI), un contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan. L'autorité délégante a notifié à la SODECI sa décision de mettre fin au contrat initial et d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un contrat selon de nouvelles conditions contractuelles. Le nouveau contrat avec la SODECI a été signé en 2023 ;
- **la convention de concession pour l'exploitation du service public de transport collectif de personnes à Abidjan** : le renouvellement de la convention de concession pour l'exploitation du service public de transport collectif de personnes à Abidjan par la SOTRA, a pour objet de rationaliser et optimiser les modes de transport collectifs publics, de préparer l'intégration des modes lourds (métro et BRT), d'organiser la serte par autobus et par navette fluviale, de mettre en place des mécanismes de régulation par l'Autorité de la Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA).

Encadré 2 : Résumé de l'analyse de la gestion des contrats de PPP

La modification et le renouvellement des contrats en cours d'exploitation sont justifiés par des défis en termes de gestion administrative, technique ou financière du contrat et par la nécessité de service public. Cependant, la non-réalisation des audits ou la non-diffusion des conclusions des audits de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance des contrats ne permet pas d'évaluer l'efficacité de la gestion des PPP.

Il est donc recommandé de procéder aux audits périodiques des contrats PPP et de diffuser les rapports.



PARTIE II

GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

2.1. Opérations de passation des marchés publics

2.1.1. Modes de passation et types de marchés publics

Les marchés sont passés selon les procédures concurrentielles (appels d'offres ouverts et appels d'offres restreints), les procédures non concurrentielles (avenants, lettres de commande valant marchés et marchés de gré à gré) et les procédures simplifiées (procédures simplifiées à compétition limitée et procédures simplifiées à compétition ouverte).

En 2023, le nombre de marchés approuvés est de 4 003 pour un montant global chiffré à 1 200 milliards FCFA, soit une baisse de 36,8% en volume et une hausse de 2,6% en valeurs de marchés passés par rapport à l'année 2022. Les marchés passés par appels d'offres ouverts ont connu une légère progression de 3 points en nombre et une baisse de 13 points en valeurs.

Tableau 2.1 : Modes de passation des marchés publics

MODE DE PASSATION DES MARCHÉS	Année 2022				Année 2023			
	Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)		Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)	
	Nbre	%	Valeurs	%	Nbre	%	Valeurs	%
Appel d'offres ouvert	2426	38,3	431 042 647 015	36,9	1655	41	290 439 225 460	24
Appel d'offres restreint	715	11,3	320 160 233 800	27,4	460	11	308 804 160 680	26
Avenants	323	5,1	79 605 206 338	6,8	24	1	15 173 929 722	1
Lettres de commande valant marchés	1179	18,6	96 310 930 419	8,2	736	18	74 157 614 812	6
Marchés de gré à gré	333	5,3	154 876 495 541	13,2	421	11	492 118 552 482	41
Procédures simplifiées à compétition limitée	745	11,8	17 854 113 066	1,5	427	11	10 232 899 917	1
Procédures simplifiées à compétition ouverte	416	6,6	13 070 623 588	1,1	280	7	8 609 555 831	1
Conventions	193	3	56 100 682 453	4,8				
TOTAL	6 330	100	1 169 020 932 220	100	4 003	100	1 199 535 938 904	100

Source : DGMP

Les marchés publics sont regroupés en marchés de fournitures (acquisition ou livraison de fournitures, équipements, matériels, prestations de services connexes), marchés de travaux (réalisation, réhabilitation d'ouvrage, aménagement, etc.), de prestations intellectuelles (études, audits, formation, assistance en maîtrise d'œuvre, etc.) et services courants (entretien d'espaces verts, entretien des locaux, sécurité privée, gestion de main d'œuvre, etc.).

En nombre, 50% des marchés approuvés sont des marchés de fournitures et 32% des marchés de travaux. En valeurs, 54% sont des marchés de travaux et 28% des marchés de fournitures. En somme, 82% des marchés approuvés en nombre ou en valeurs sont des marchés de travaux ou de fournitures.

Tableau 2.2 : Types de marchés publics en 2023

TYPE DES MARCHÉS	Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)	
	Nombres	%	Valeurs	%
Fournitures	2 004	50%	332 873 154 542	28%
Prestations intellectuelles	305	8%	108 600 656 219	9%
Services courants	427	11%	114 230 687 276	10%
Travaux	1 267	32%	643 831 440 867	54%
Total	4 003	100%	1 199 535 938 904	100%

Source : ANRMP / Données de la DGMP

2.1.2. Autorités contractantes et natures de dépenses

Les marchés passés au cours de la gestion 2023 concernent l'administration centrale, les structures parapubliques, ainsi que les collectivités.

Tableau 2.3: Types d'autorités contractantes de 2023

TYPE D'AUTORITÉ CONTRACTANTE	Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)	
	Nombres	%	Valeurs	%
Communes	649	16%	29 639 961 541	2%
Conseils régionaux	592	15%	26 482 576 203	2%
Districts autonomes	74	2%	4 291 079 010	0%
Établissements publics nationaux	640	16%	136 393 400 121	11%
Institutions	32	1%	3 245 349 831	0%
Ministères	1 293	32%	581 218 544 467	48%
Projets/Programmes	508	13%	327 172 964 425	27%
Sociétés d'État / Sociétés à participation financière publique majoritaire / Agences d'exécution	215	5%	91 092 063 306	8%
Total	4 003	100%	1 199 535 938 904	100%

Source : ANRMP / Données de la DGMP

En valeurs, 48% des marchés approuvés ont été passés par les directions et services des ministères, 27% par les projets/programmes de développement et 11% par les établissements publics nationaux.

Les marchés publics sont passés sur les lignes budgétaires d'achats de biens et services et d'investissements des autorités contractantes.

Tableau 2.4: Natures de dépenses budgétaires de 2023

NATURE DES DÉPENSES	Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)	
	Nombres	%	Valeurs	%
Achats de biens et services	3 897	97%	1 151 947 589 407	96%
Investissements	106	3%	47 588 349 497	4%
Total	4003	100%	1 199 535 938 904	100%

Source : ANRMP / Données de la DGMP

Les marchés approuvés portent en grande partie sur des dépenses d'achats de biens et services (96% du montant total des marchés approuvés).

Encadré 3 : Résumé de l'analyse des opérations de passation des marchés publics

La valeur globale des marchés approuvés en 2023, s'élevant à 1199 milliards de FCFA, a connu une légère progression par rapport aux 1169 milliards de FCFA de l'année précédente. Cependant, l'absence des données relatives à l'exécution des marchés et au règlement des décomptes des titulaires des marchés ne permet pas d'analyser l'efficacité de la gestion des marchés approuvés.

Des dispositions devraient être prises pour l'accès aux données sur l'exécution des marchés.

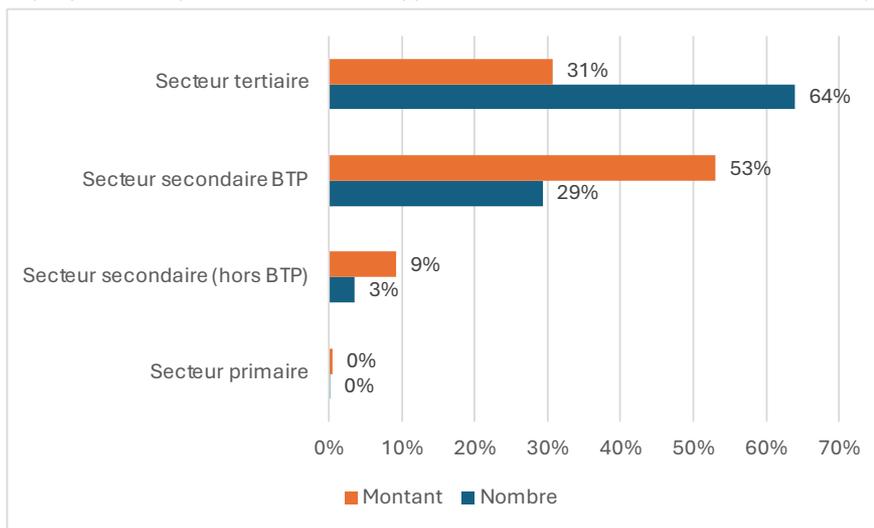
2.2. Situation des titulaires des marchés publics

2.2.1. Situation administrative

L'analyse de la situation administrative des titulaires des marchés porte sur le secteur d'activités, la zone d'implantation et le nombre d'années d'existence.

En nombre, les entreprises du secteur tertiaire sont titulaires de 64% des marchés. En valeurs, les entreprises du secteur secondaire des BTP sont titulaires de 53% des marchés.

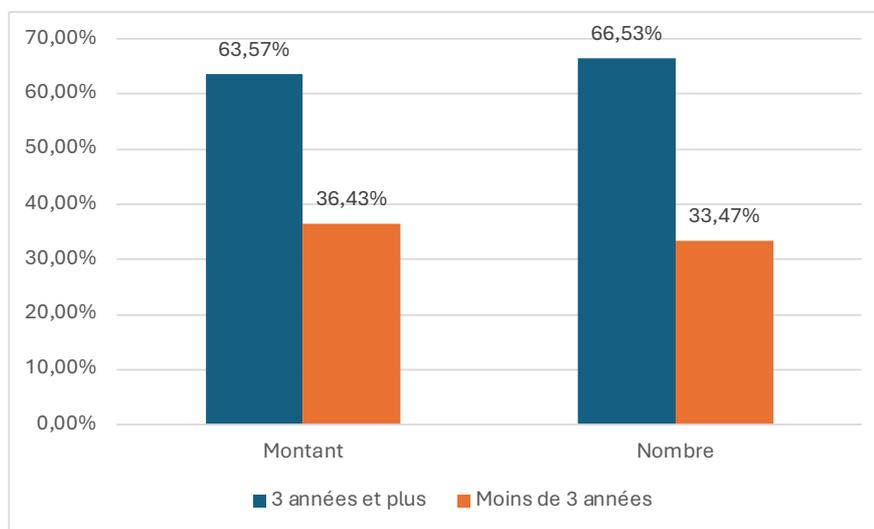
Graphique 2.1 : Répartition des marchés approuvés selon le secteur d'activités du titulaire (%)



Source : ANRMP / Données de l'ANStat

Les entreprises de plus de trois (3) années d'existence sont titulaires de 64% du volume et de 67% de la valeur des marchés approuvés au cours de l'année 2023.

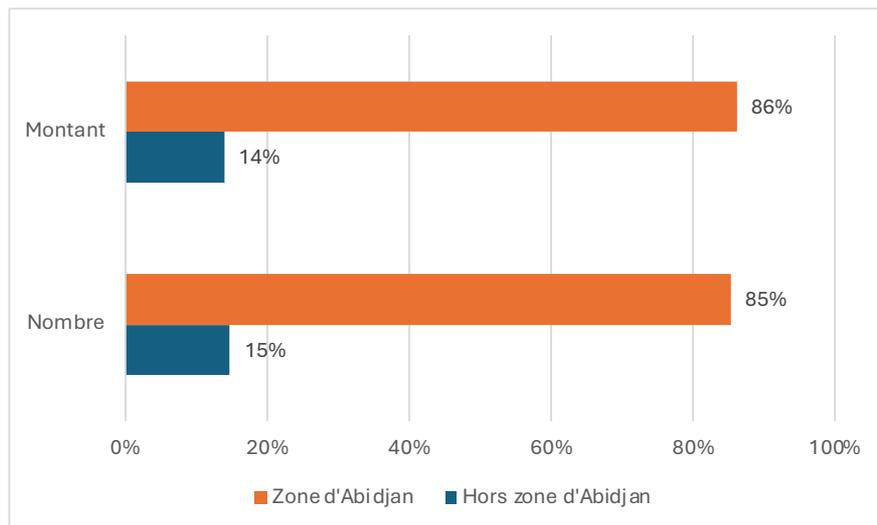
Graphique 2.2 : Répartition des marchés approuvés selon le nombre d'années d'existence du titulaire (%)



Source : ANRMP / Données de l'ANStat

En nombre ou en valeurs, plus de 85% des titulaires des marchés sont situés dans la zone d'Abidjan (District d'Abidjan, Dabou et Grand Bassam).

Graphique 2.3 : Répartition des marchés approuvés selon la situation géographique du titulaire (%)

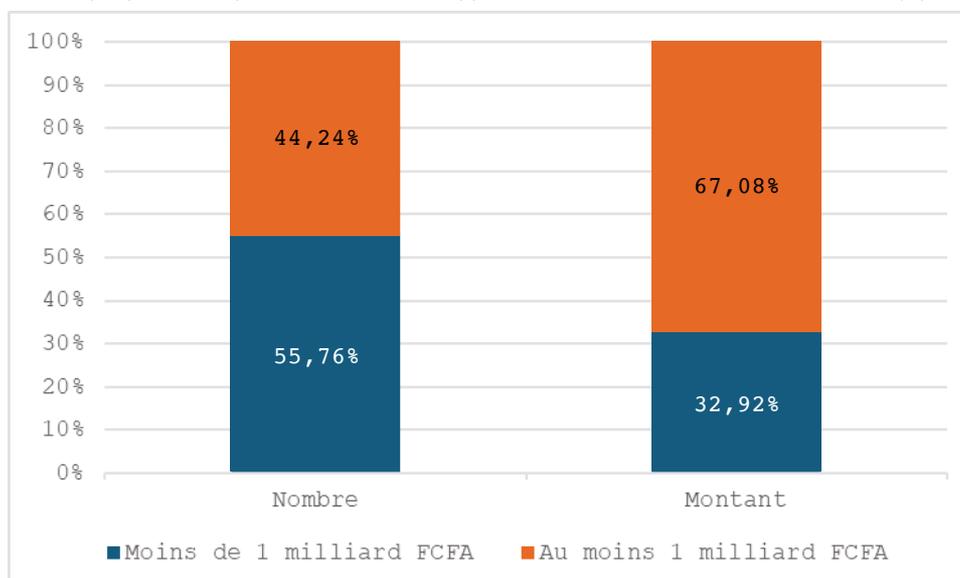


Source : ANRMP / Données de l'ANStat

2.2.2. Capacités techniques et financières

Les parts de marchés attribués aux entreprises dont les chiffres d'affaires sont inférieurs à 1 milliard FCFA sont de 56% en nombre et de 33% en valeurs, contre respectivement 44% et 67% pour les entreprises d'au moins 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires.

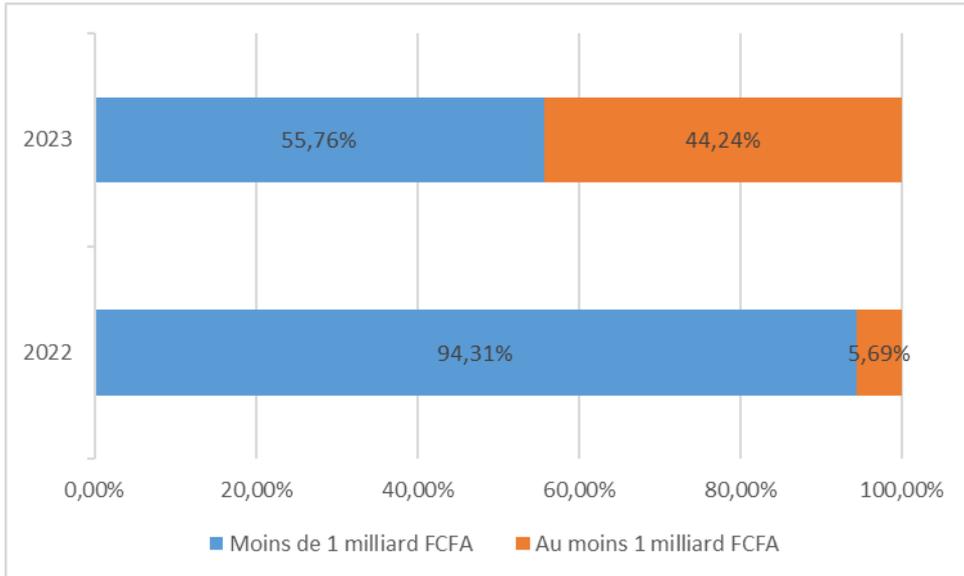
Graphique 2.4 : Répartition des marchés approuvés selon le chiffre d'affaires du titulaire (%)



Source : ANRMP / Données de l'ANStat

En 2022, les entreprises dont le chiffre d'affaires est en deçà de 1 milliard ont remporté presque tous les marchés (94,31%).

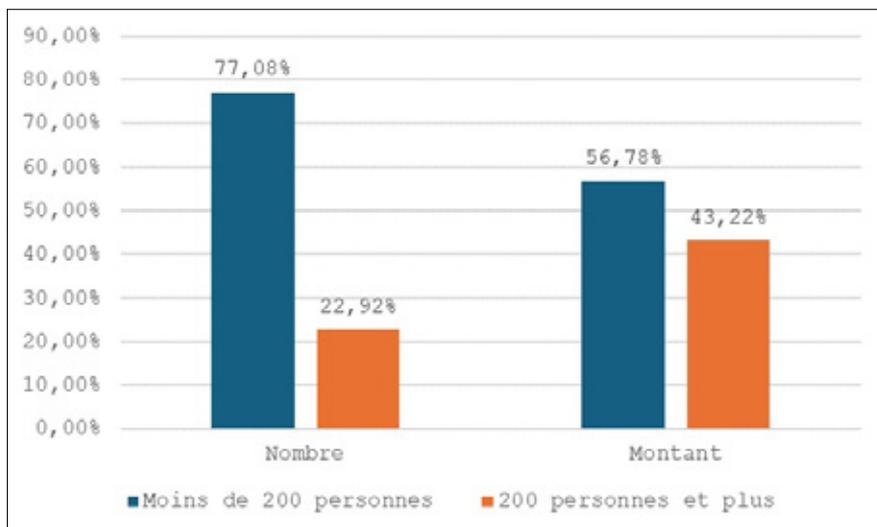
Graphique 2.5 : Répartition en nombre des marchés approuvés selon le chiffre d'affaires du titulaire (%)



Source : ANRMP / Données de l'ANStat

Les entreprises qui ont moins de 200 employés sont respectivement titulaires de 77% en nombre et 57% en valeurs des marchés approuvés.

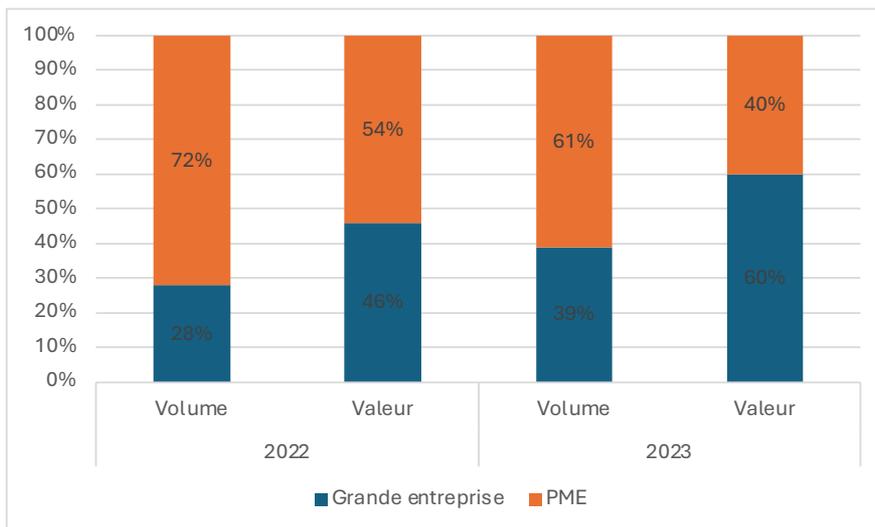
Graphique 2.6 : Répartition des marchés approuvés selon l'effectif du personnel



Source : ANRMP / Données de l'ANStat

En 2022, la part des marchés attribués aux PME s'élevait à 72 % en volume et à 54 % en valeurs. Un an plus tard, elles détiennent 61 % et 40% des marchés respectivement en volume et en valeurs. Ainsi, les PME connaissent une régression tant en volume qu'en valeurs des marchés qui leur sont attribués.

Graphique 2.7 : Répartition des marchés approuvés selon la catégorie du titulaire



Source : ANRMP / Données de l'ANStat

Encadré 4 : Résumé de l'analyse de la situation des titulaires des marchés publics

Les parts des marchés publics en valeurs attribuées aux petites et moyennes entreprises (PMEs), bien qu'au-delà du seuil de réservation des marchés aux PME, sont en baisse sur la période sous revue et relativement faibles comparativement aux parts des marchés aux grandes entreprises. Ceci s'explique par la faiblesse des capacités administratives, techniques et financières des PME pour accéder aux « grands marchés ».

Le renforcement des capacités opérationnelles des PME reste des défis en vue d'améliorer leur accès aux marchés publics.



PARTIE III

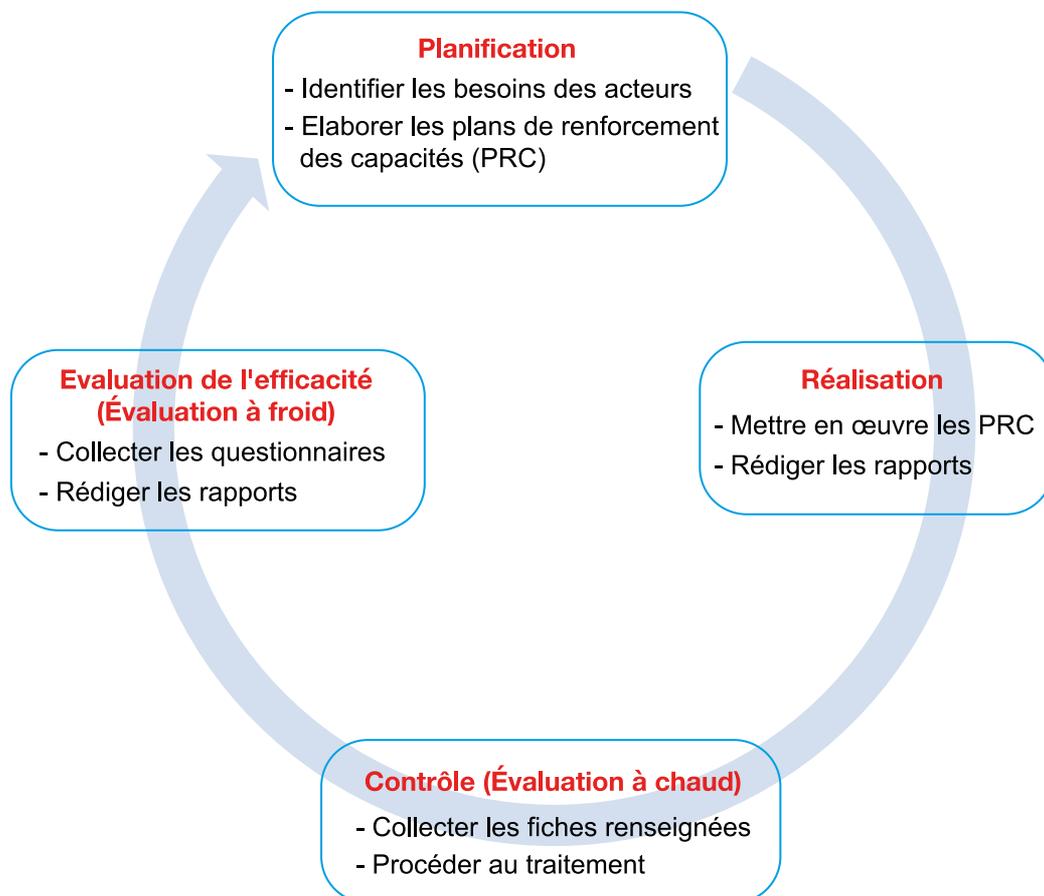
**GESTION DE LA
REGULATION DE
LA COMMANDE
PUBLIQUE**

3.1. Renforcement des capacités des acteurs de la commande publique

3.1.1. Planification et réalisation des actions

La mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des acteurs se fait en quatre phases : (i) la planification, (ii) la réalisation, (iii) le contrôle et (iv) l'évaluation. Le cycle de ces actions se présente comme suit :

Figure 3.1 : Cycle des actions de renforcement des capacités des acteurs

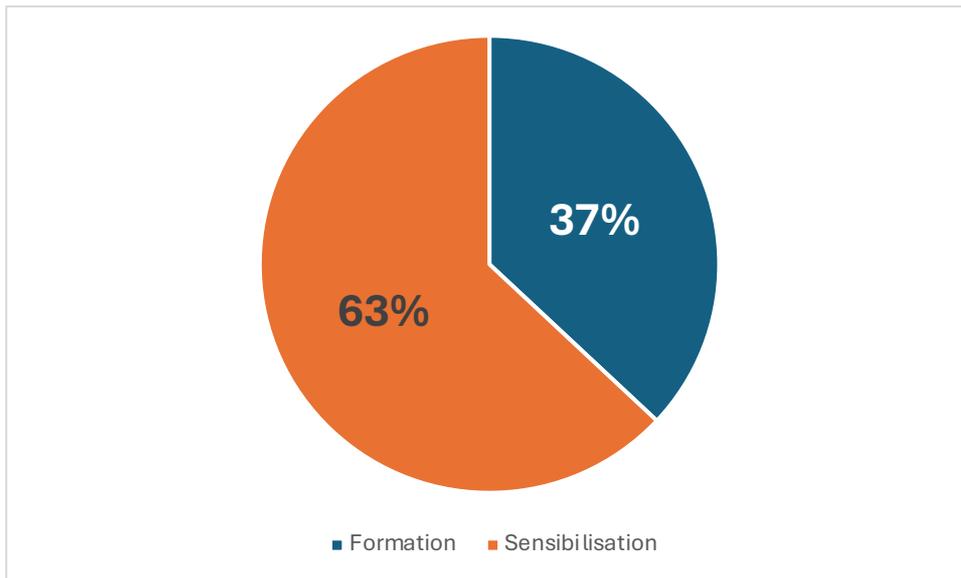


Source : ANRMP, 2023

Le plan de renforcement des capacités des acteurs de la gestion 2023 contient quatre (4) activités de renforcement des capacités dont trois (3) actions de formation et une (1) action de sensibilisation pour un budget estimatif de 514 825 000 FCFA, à savoir : la sensibilisation des acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile dans cinq (5) Districts Autonomes ; la formation des formateurs de l'ANRMP et la DGMP en collaboration avec la Coopération GIZ ; le renforcement des capacités des PME sur le montage des offres et le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics.

La réalisation des actions de renforcement des capacités a concerné 813 acteurs de la commande publique, dont 63% pour la sensibilisation et 37% pour la formation.

Graphique 3.1 : Sensibilisation et formation des acteurs



Source : ANRMP, 2023

Le volet sensibilisation du plan de renforcement des capacités a concerné 450 acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile issus des Districts Autonomes du Woroba, Zanzan, Savanes et Vallée du Bandama, répartis comme suit :

Tableau 3.1: Sensibilisation des acteurs des Districts Autonomes

DISTRICTS AUTONOMES	Nombre de participants présents				
	Administration publique		Secteur privé	Société civile	Total
	Collectivité	Administration déconcentrée			
Woroba	10	37	37	8	92
Zanzan	8	36	38	8	90
Savanes	16	29	32	9	86
Vallée du Bandama	9	38	33	10	90
Denguélé	11	39	35	7	92
Total	54	179	175	42	450

Source : ANRMP, 2023

Quant au volet formation, il a porté sur 269 acteurs dont 244 opérateurs économiques. Le thème principal de la formation des opérateurs économiques est relatif à des cas pratiques d'élaboration des offres techniques et financières.

Les participants ont été regroupés selon leurs centres d'intérêt (marchés de travaux, marchés de fournitures, marchés de service et marchés de prestations), comme ci-dessous présentés :

Tableau 3.2 : Répartition des opérateurs économiques par centres d'intérêts

Formation des opérateurs économiques	Effectif	%
Marchés de travaux	101	41%
Marchés de fournitures	61	25%
Marchés de prestations intellectuelles	61	25%
Marchés de services courants	21	9%
Total	244	100%

Source : ANRMP, 2023

Relativement à la formation des formateurs, réalisée avec l'appui technique de la GIZ, elle a concerné 25 Cadres de l'Organe de régulation et de la structure administrative chargée du contrôle.

Le programme d'accréditation vise à certifier les compétences techniques et professionnelles des apprenants à travers une formation pratique certifiante. A l'issue du test d'évaluation, les apprenants ayant réussi sont certifiés « Manager Spécialiste de la Passation des Marchés », certificat délivré par l'Institut SETYM International du Canada, en partenariat avec l'École des Sciences de la Gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM). A fin 2023, le programme d'accréditation a enregistré la participation de 293 acteurs répartis comme suit :

Le bilan des 3 éditions fait ressortir 277 accrédités sur les 293 participants, soit un taux de réussite de 94,5%. La session 2023 a enregistré 85 admis sur les 94 participants, soit un taux d'admission de 90,4%.

Tableau 3.3 : Distribution des participants selon l'année de formation et type d'organisation

Nombre de participants au programme d'accréditation des acteurs	2021	2022	2023	Total
Cellules de passation des marchés publics	30	50	6	86
Communes		3	18	21
Conseils Régionaux			1	1
Conseils Régionaux			10	10
Districts autonomes		1	3	4
Établissements Publics Nationaux		6	5	11
Institutions	1	1		2
Ministères		14	6	20
Opérateurs économiques	1	1	26	28
Organe de contrôle	8	48		56
Organe de régulation	9	17	9	35
Projets/programmes financés par les PTF	1		3	4
Sociétés d'État		8	7	15
Total participants (a)	50	149	94	293
Total accrédités (b)	49	143	85	277
Ratio d'accréditation (c) = (b/a) x 100	98,00	95,97	90,43	94,54

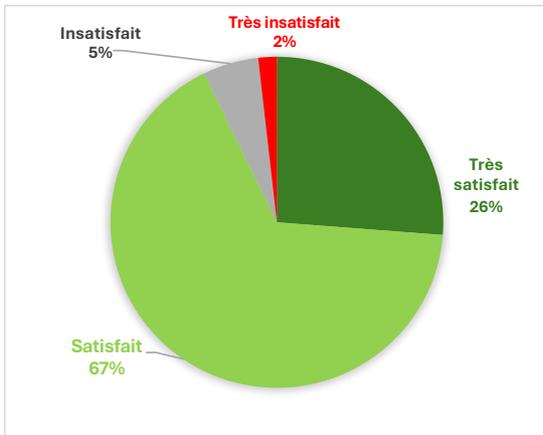
Source : ANRMP, 2023

3.1.2. Contrôle et évaluation de l'efficacité des actions

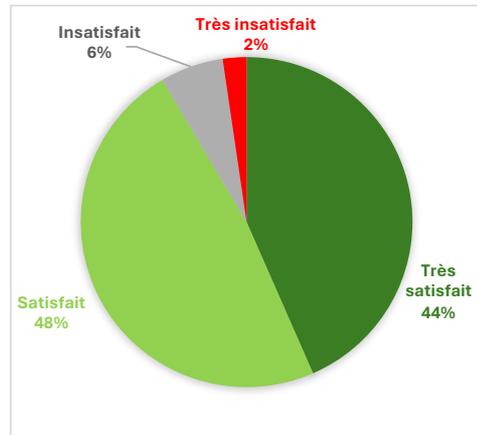
Les actions de renforcement des capacités font systématiquement l'objet de contrôle ou d'évaluation « à chaud » en vue d'analyser la perception des participants sur les modules, les formateurs et l'organisation opérationnelle de l'activité.

Les résultats de l'évaluation à chaud des 450 participants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile des Districts Autonomes du Woroba, Zanzan, Savanes et Vallée du Bandama, montrent que la formation a répondu aux attentes des acteurs. En effet, les présentations graphiques ci-dessous indiquent des taux de satisfaction des participations de plus de 90%.

Graphique 3.2 : Appréciation du volume horaire de présentations des modules et des échanges

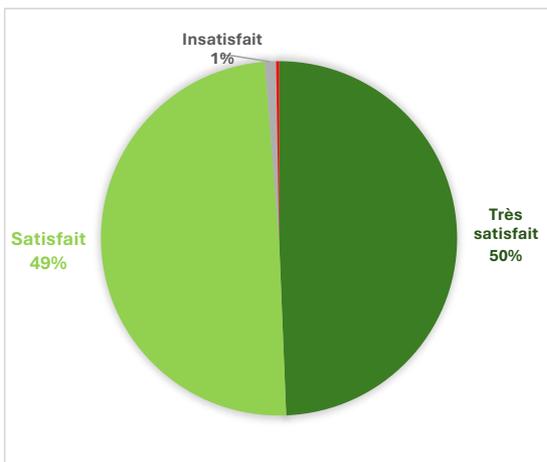


Graphique 3.3 : Appréciation de l'adéquation du matériel didactique

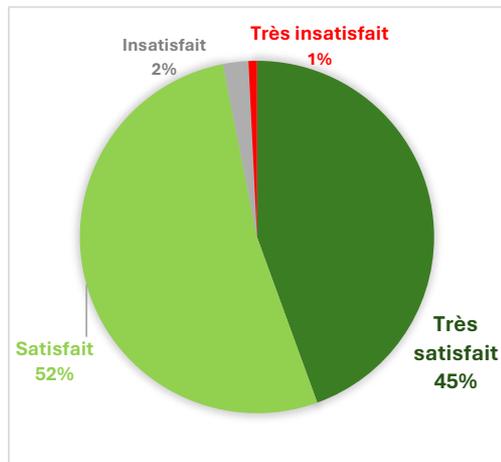


Source : ANRMP, 2023

Graphique 3.4 : Appréciation de la satisfaction des attentes/ besoins



Graphique 3.5 : Appréciation des contenus des modules de formation

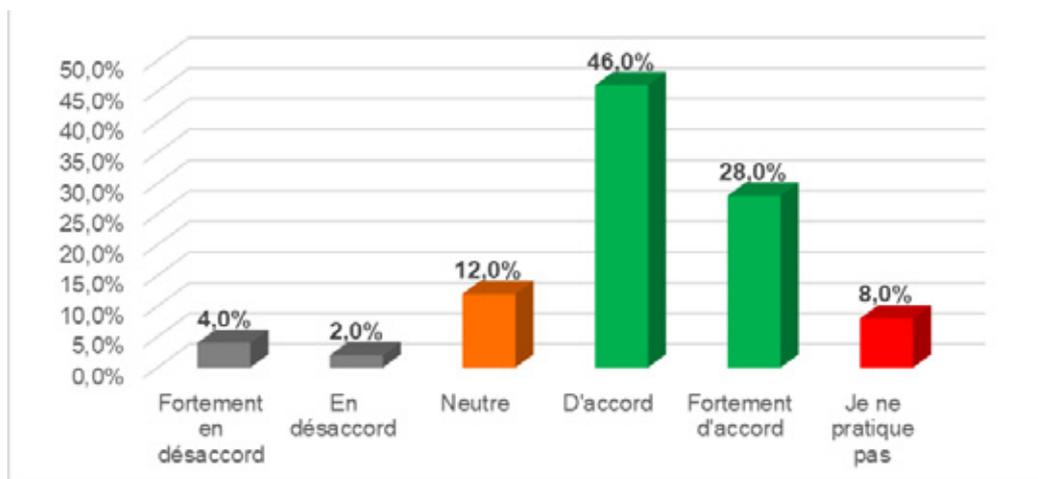


Source : ANRMP, 2023

L'évaluation « à froid » ou évaluation de l'efficacité des formations se fait au plus tard douze (12) mois après la tenue de l'activité. Elle permet d'apprécier l'efficacité de la formation et d'orienter la définition des politiques.

Les résultats de l'évaluation à froid de la formation de 244 participants sur l'élaboration des offres techniques et financières, indiquent que globalement sur la base des réponses fournies par leur soin, 74% d'entre eux ont une meilleure maîtrise de l'élaboration des offres.

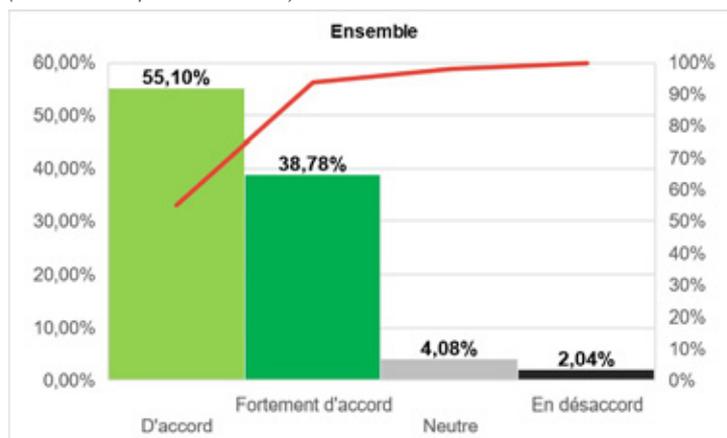
Graphique 3.6 : Je sais élaborer des offres techniques et financières



Source : ANRMP, 2023

Concernant la rédaction des propositions financières et techniques, 38,78 % des participants sont « fortement d'accord » et 55,10 % sont « d'accord » pour affirmer qu'ils respectent les délais de production de ces documents. Ainsi, près de 94 % des représentants des PME déclarent respecter les délais d'élaboration des offres. Ces chiffres montrent clairement que les participants respectent les échéances de production des offres techniques et financières.

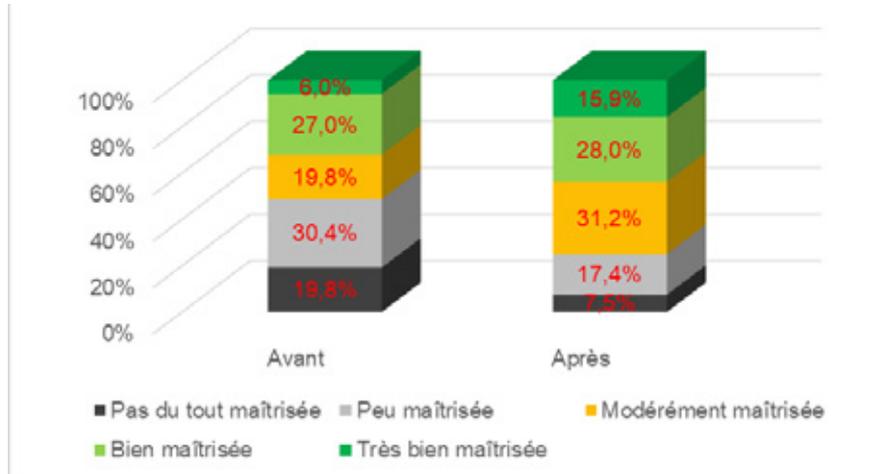
Graphique 3.7 : Je respecte les échéances de production de documents (offres technique et financière)



Source : ANRMP, 2023

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la maîtrise par les représentants des PME de l'élaboration des propositions techniques et financières avant et après la formation. Avant la session de renforcement des capacités, les niveaux « bien maîtrisé » et « très bien maîtrisé » représentaient 33% du niveau des participants. Après la formation, ce pourcentage a augmenté pour se fixer 43,9%. De même, les niveaux « pas du tout maîtrisé » et « peu maîtrisé » étaient à 50,2% avant la formation, et ont diminué pour atteindre 24,9% après la formation. Ces résultats fournissent une preuve chiffrée d'une amélioration significative de la maîtrise de l'élaboration des offres techniques et financières des marchés susmentionnés.

Graphique 3.8 : Comportement avant et après la formation



Source : ANRMP, 2023

Encadré 5 : Résumé de l'analyse des actions de renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs s'est révélé efficace dans l'amélioration du système de la commande publique. Toutefois, il a été constaté une proportion relativement faible des participants aux sessions de formation comparativement aux sessions de sensibilisation.

L'impact de session de formation étant plus élevé que celui de la sensibilisation, il est donc recommander de mettre l'accent sur la formation. Par ailleurs, il a été relevé une faible participation de la société civile aux sessions de renforcement de capacités.

Une meilleure prise en compte de ces acteurs dans le Plan de Renforcement des Capacités favoriserait leur contribution à l'efficacité du Système de la Commande Publique.

3.2. Règlement des différends et litiges dans les marchés publics

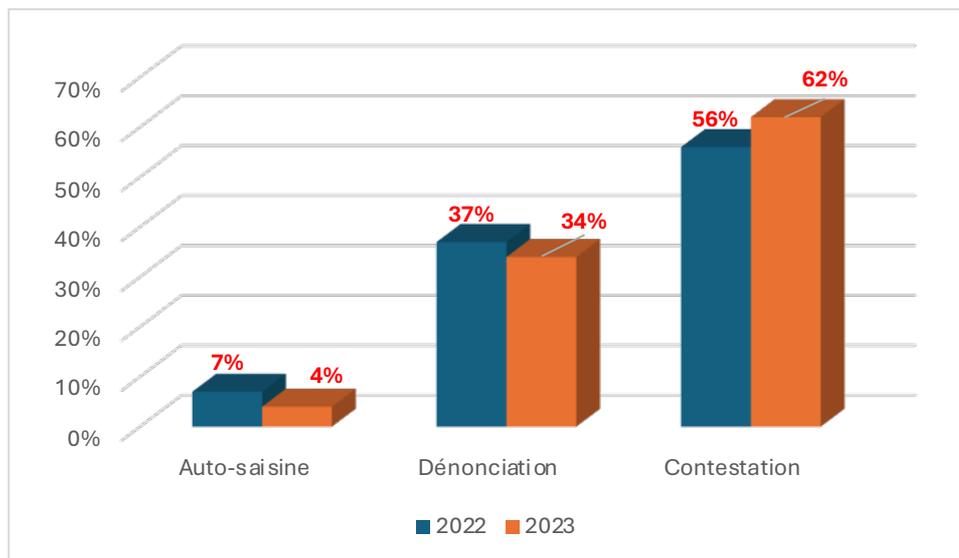
3.2.1. Recours et dénonciations pendant la phase de passation des marchés publics

Les recours enregistrés au cours de la gestion 2023 par l'Organe de régulation concernent :

- **les contestations** qui sont des recours formels auprès de l'Organe de régulation par des candidats ou soumissionnaires justifiant d'un intérêt légitime ou s'estimant injustement lésés dans le cadre des procédures des marchés publics ;
- **les dénonciations** qui sont des recours invoquant une violation de la réglementation en matière de marchés publics ;
- **l'auto-saisine** qui est un mécanisme interne de saisine de l'Organe de régulation, en dénonciation d'un fait ou d'un acte invoquant une violation de la réglementation en matière de marchés publics.

Les recours exercés par les parties prenantes dans la phase de passation des marchés concernent majoritairement les contestations (56% en 2022 et 62% en 2023) et les dénonciations (37% en 2022 et 34% en 2023). De 2022 à 2023, les proportions des contestations ont progressé de 6 points de pourcentage.

Graphique 3.9 : Types de recours

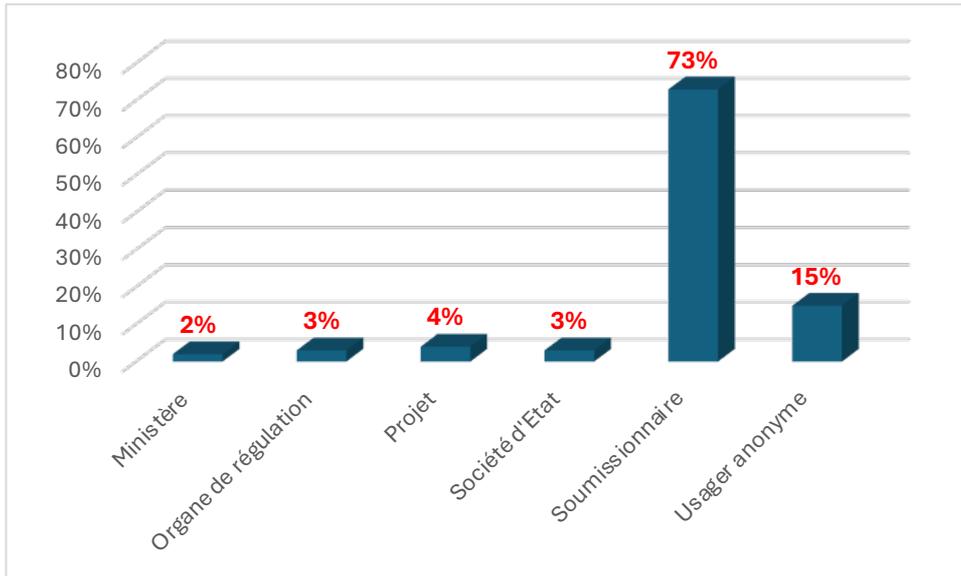


Source : ANRMP, 2023



Les recours relatifs à la phase de passation des marchés sont exercés par les soumissionnaires (73% des recours) ou candidats et les usagers anonymes (15% des recours).

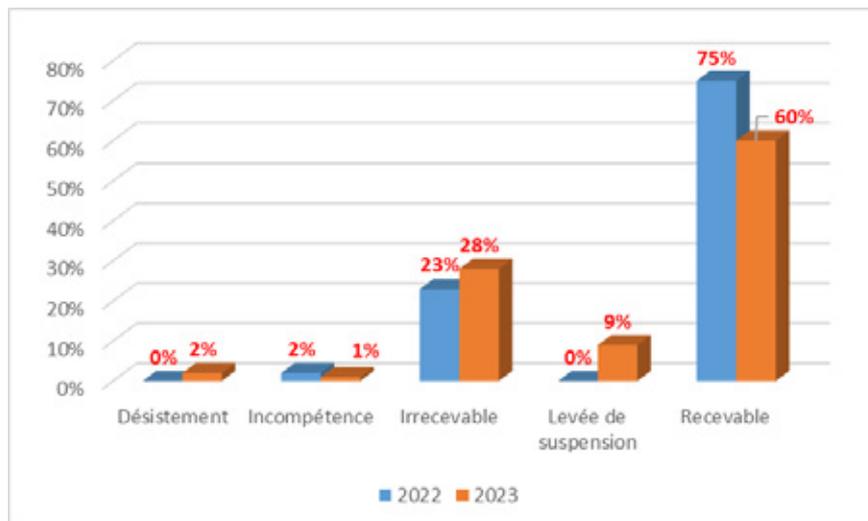
Graphique 3.10 : Structures plaignantes



Source : ANRMP, 2023

De 2022 à 2023, l'on enregistre une baisse des proportions des décisions déclarant le recours recevable. En effet, les recours relatifs à la phase de passation des marchés sont recevables dans 60% des cas en 2023 tandis qu'ils l'étaient dans trois quarts des cas en 2022.

Graphique 3.11: Décisions sur la recevabilité

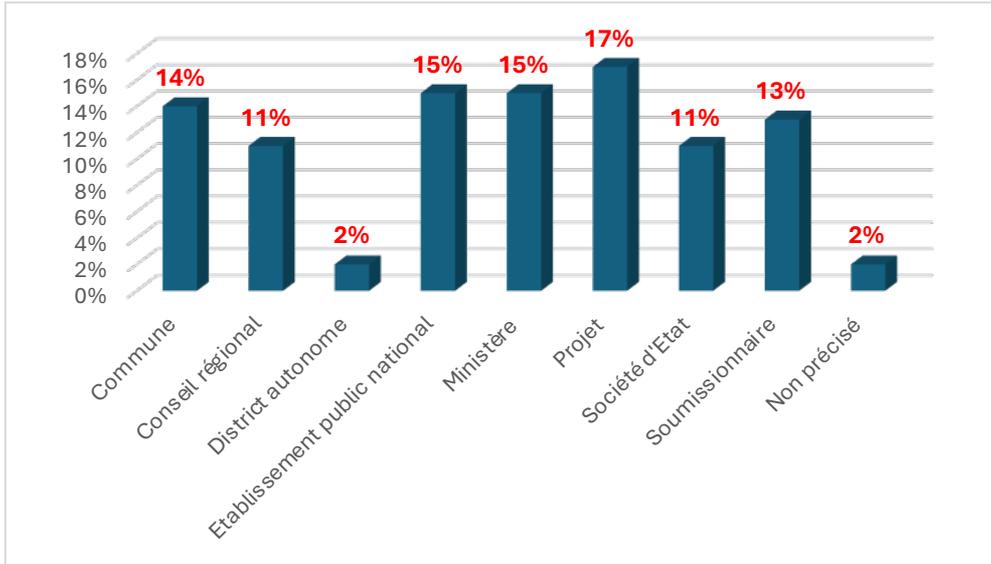


Source : ANRMP, 2023

Les décisions rendues à l'issue des recours gracieux peuvent faire l'objet de recours devant l'Organe de régulation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. L'Organe de régulation rend sa décision sur la recevabilité du recours dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa saisine. Il rend sa décision sur le fond au plus tard quinze (15) jours ouvrables après le prononcé de la décision susvisée.

Le graphique ci-dessous montre que tous les types d'autorité contractante sont mis en cause dans les proportions quasiment identiques, à l'exception des Districts Autonomes.

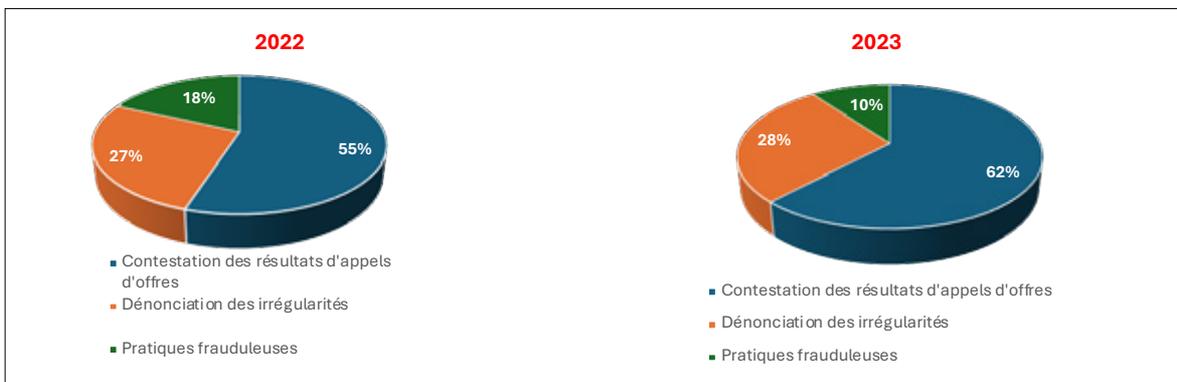
Graphique 3.12 : Type d'autorité contractante et d'opérateur économique mis en cause



Source : ANRMP, 2023

En 2023, les motifs des recours relatifs à la phase de passation des marchés publics sont des contestations des résultats des appels d'offres (62%) et des dénonciations des irrégularités dans les procédures ou des pratiques frauduleuses (38%). Les contestations des résultats ont augmenté de 7% tandis que les pratiques frauduleuses ont diminué de 8% entre 2022 et 2023. Les dénonciations des irrégularités sont restées dans les mêmes proportions durant la période.

Graphique 3.13 : Objet des recours

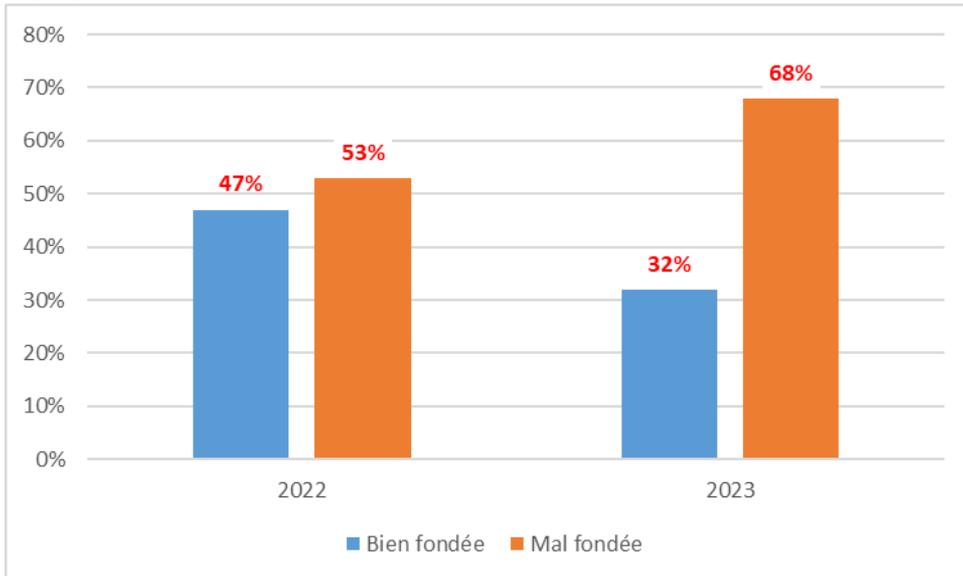


Source : ANRMP, 2023



Les recours jugés mal fondés par l'Organe de régulation ont augmenté de 2022 à 2023. Ils sont passés de 53% à 68% des décisions sur le fond, soit une hausse de 15 points. Les recours bien fondés ont abouti à l'annulation des propositions d'attribution des marchés ou à l'exclusion des entreprises des procédures de passation des marchés pour une période de deux (2) ans pour la production de fausses pièces justificatives.

Graphique 3.14 : Décisions sur le fond



Source : ANRMP, 2023

3.2.2. Recours pendant la phase d'exécution des marchés publics

Les différends ou litiges nés entre les acteurs, en matière d'exécution et de règlement de marchés ou d'interprétation des clauses contractuelles sont portés devant l'Organe de régulation aux fins de conciliation. Ce recours est exercé dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la notification ou la publication de la décision ou de l'acte ou de la survenance du fait faisant grief. La procédure de conciliation donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation.

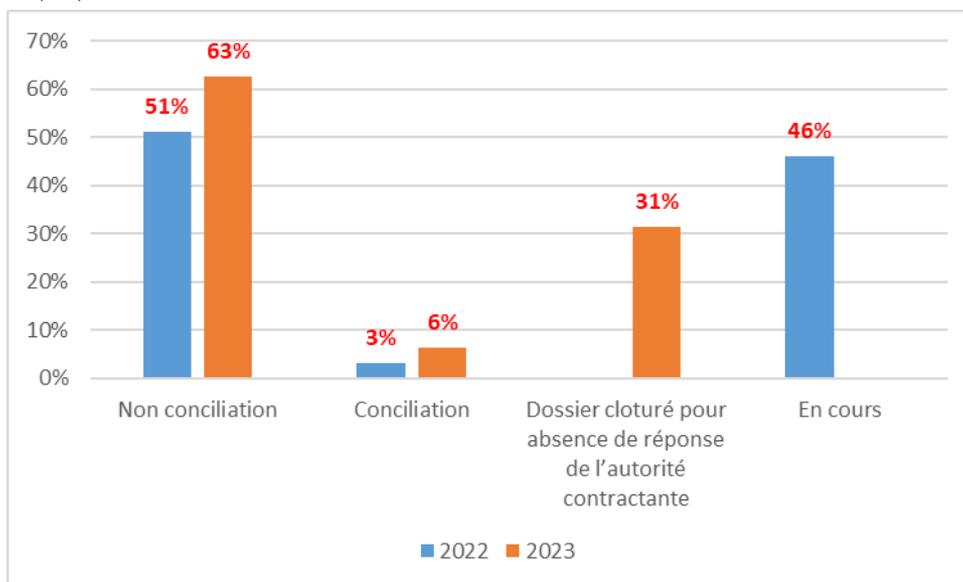
Tableau 3.4 : Demandes de conciliation

N°	Structures plaignantes	Structures mises en cause	Motif de la saisine	Conclusion
1	AMK SECURITE	LA POSTE DE CI	Recouvrement de créance	Non conciliation
2	AFRICA PROSPERITY INTERNATIONAL	SNDI	Refus de confirmation d'un marché	Non conciliation
3	BEMING	INSTITUT PASTEUR DE COTE D'IVOIRE	Résiliation d'un marché pour faute	Non conciliation
4	ATAUB	INSTITUT PASTEUR DE COTE D'IVOIRE	Demande de retrait des entreprise ATAUB et BEMING de la sanction de résiliation pour faute	Dossier clôturé pour absence de réponse de l'autorité contractante
5	MAIRIE DE TOUBA	SIDP	Demande de livraison d'un matériel	Conciliation
6	JACO SERVICES	CIAPOL	Non-respect des conditions de résiliation d'un marché	Dossier clôturé pour absence de réponse de l'autorité contractante
7	CABINET BAZIE-BOYO	AEE POWER	Recouvrement de créance	Dossier clôturé sans suite de la part de l'autorité contractante
8	ANCHANDEN SARL	CHU D'ANGRE	Recouvrement de créance	Dossier clôturé pour absence de réponse de l'autorité contractante
9	SIGMANFIDELSAO	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE BOUAKE	Réparation des préjudices subis suite à la résiliation de ses marchés	Non conciliation
10	ARTIS	AGERROUTE	Mise à disposition des cautionnements	Dossier clôturé pour absence de réponse de l'autorité contractante
11	CABINET HOUDA	PTUA	Annulation de l'autorisation de sous-traitance accordée	Non conciliation
12	HAMS	MAIRIE D'ABOISSO	Règlement de factures	Non conciliation
13	SOYIS	ACADEMIE DE LA MER	Règlement de factures	Non conciliation
14	TECHNO-PRESTA	MAIRIE DE SAN-PEDRO	Règlement du reliquat de factures	Non conciliation
15	ETS MAT	MAIRIE DE BETTIE	Règlement de factures	Non conciliation
16	JABIRA TRADING	MAIRIE D'ABOISSO	Règlement de factures	Non conciliation

Source : ANRMP, 2023

Sur l'ensemble des demandes de conciliation introduites en 2023, la moitié concerne les retards dans le règlement des factures des titulaires des marchés. Les deux tiers (2/3) des demandes ont abouti à une non-conciliation, dont l'ensemble des demandes de règlement des factures des titulaires des marchés. Une partie des dossiers de conciliation a été clôturée pour absence de réponse de l'autorité contractante aux requêtes de l'Organe de régulation. Les demandes de conciliation introduites sur les deux dernières années ont abouti à une non-conciliation pour la plupart, avec une part accrue en 2023.

Graphique 3.15: Statut des recours en conciliation



Source : ANRMP, 2023

Encadré 6 : Résumé de l'analyse des recours et dénonciation dans les marchés publics

Les recours portés devant l'ANRMP ont été déclarés majoritairement mal fondés, ce qui dénote d'une meilleure maîtrise par les acteurs des procédures de passation des marchés.

Cependant, l'Organe de régulation devrait surveiller la progression du nombre de décisions bien fondées en matière de dénonciation pour irrégularités dans la procédure ou pour pratiques frauduleuses, dans le cadre des actions d'amélioration de la transparence et l'intégrité du système.

En outre, le nombre important de non-conciliation pourrait affecter négativement à long terme, les capacités financières et techniques des titulaires des marchés et constituer un facteur de risque pour le système des marchés publics.

A cet égard, il est recommandé que l'Organe de régulation accentue la sensibilisation des acteurs publics sur les règles de déontologie et sur l'exécution financière des marchés publics.

3.3. Analyse des résultats des audits des marchés publics

3.3.1. Résultats des audits des marchés publics

L'analyse des constats porte sur les résultats de l'audit des marchés, réalisé en 2023. En vue d'améliorer la qualité des conclusions des audits des marchés publics, l'Organe de régulation a opéré une augmentation significative de la taille de l'échantillon des marchés audités. Ainsi, d'un échantillon représentant 7% des marchés approuvés précédemment, l'échantillon des marchés audités en 2023, est passé à 41% du nombre total des marchés approuvés.

L'échantillon est constitué de :

- 44% de marchés de fournitures en 2023 contre 50% en 2022 ;
- 37% de marchés de travaux en 2023 contre 29% en 2022 ;
- 19% de marchés de services et de prestations intellectuelles en 2023 contre 21% en 2022.

Tableau 3.5: Types de marchés audités en 2022 et 2023

Type de marché	Audit de 2022				Audit de 2023			
	Vol.	%	Valeur en FCFA	%	Vol.	%	Valeur en FCFA	%
Fournitures	235	50	84 531 473 235	29	1 108	44	165 674 748 278	26
Services et prestations intellectuelles	98	21	16 682 305 157	6	463	19	101 182 935 906	16
Travaux	137	29	190 939 025 026	65	921	37	368 556 958 239	58
Total des marchés audités (a)	470	100	292 152 803 418	100	2 492	100	635 414 642 423	100
Total des marchés passés (b)	6 293		1 910 525 025 127		6 038		1 091 875 262 668	
Taux des marchés audités (c) = a/b x100	7,8%		15,3%		41,2%		58,2%	

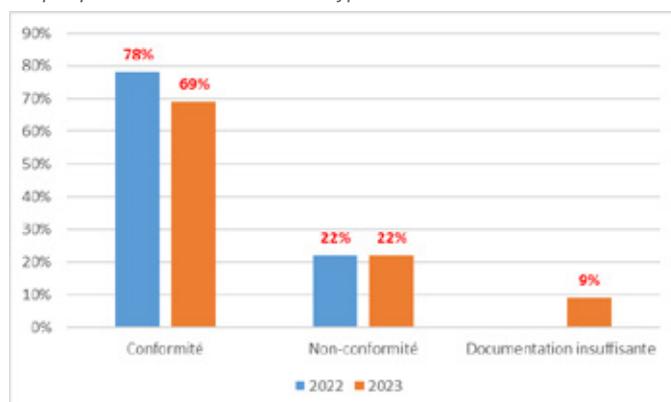
Source : ANRMP, 2023

Les rapports d'audit indiquent que :

- 69% des marchés de l'échantillon sont conformes aux dispositions du Code des marchés publics en 2023 alors qu'en 2022 le taux de conformité était de 78% ;
- 22% des marchés de l'échantillon sont non-conformes aux dispositions du Code des marchés publics en 2023 tout comme en 2022 ;
- 9% des marchés de l'échantillon dont la documentation est insuffisante.

Le taux de conformité aux dispositions du Code des marchés publics a ainsi baissé de 9% entre 2022 et 2023.

Graphique 3.16 : Distribution des types de non-conformité



Source : ANRMP, 2023

3.3.2. Analyse des non-conformités

Les non-conformités relevées par les auditeurs sont classées en 15 catégories :

- N1- Défaut de consultation informelle dans le cadre du recours à la procédure de gré à gré ;
- N2- Défaut d'autorisation préalable du ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure de gré à gré ;
- N3- Défaut d'autorisation préalable du ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint ;
- N4- Défaut de l'avis de non-objection de la structure de contrôle sur les résultats des travaux de la Commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO), pour les marchés ayant atteint le seuil fixé par décret ;
- N5- Non-satisfaction aux critères techniques préalablement définis dans le dossier d'appel d'offres ;
- N6- Non-conformité de la composition de la Commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO) ;
- N7- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus ou évincés ;
- N8- Absence de preuve de publication dans le BOMP de la décision d'attribution ;
- N9- Absence de la composition de la Commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO) ;
- N10- Non-respect du délai de 15 jours pour les opérations d'ouverture des plis et de jugement des offres ;
- N11- Opérations non-planifiées de passation des marchés (non-inscription au plan de passation des marchés (PPM) / absence du PPM) ;
- N12- Approbation par une autorité non habilitée ;
- N13- Non-publication des avis d'appel à concurrence ;
- N14- Motif non fondé pour passer un marché de gré à gré ;
- N15- Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation.

Le tableau ci-après présente la répartition des non-conformités par catégorie.

Le tableau ci-après montre un accroissement conséquent du nombre de marchés audités et la persistance du nombre proportionnel de la non-conformité relative au « Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation (N15) », même s'il chute de 22,8 points de pourcentage.

Tableau 3.6 : Non-conformités issues des audits

Non conformités relevées par les auditeurs	Code	Année 2022		Année 2023	
		Nombre	%	Nombre	%
Défaut de consultation informelle dans le cadre du recours à la procédure de gré à gré	N1	0	0%	0	0,0%
Défaut d'autorisation préalable du ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure de gré à gré	N2	0	0%	6	0,2%
Défaut d'autorisation préalable du ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint	N3	1	0%	1	0,0%
Défaut de l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) sur les résultats des travaux de la COJO, pour les marchés ayant atteint le seuil fixé par arrêté	N4	3	1%	4	0,2%
Non satisfaction aux critères techniques préalablement définis dans le dossier d'appel d'offres	N5	9	3%	0	0,0%
Non-conformité de la composition de certaines COJO	N6	0	0%	65	2,6%
Défaut d'information des soumissionnaires non retenus ou évincés	N7	39	12%	299	12,0%
Absence de preuve de publication dans le BOMP de la décision d'attribution	N8	12	4%	916	36,8%
Absence de COJO	N9	5	2%	0	0,0%
Non-respect du délai de 15 jours pour les opérations d'ouverture des plis et de jugement des offres	N10	10	3%	42	1,7%
Non inscription du marché au PPM/ Absence du PPM	N11	5	2%	267	10,7%
Approbation par une autorité non habilitée	N12	0	0%	15	0,6%
Non publication des avis d'appel à concurrence	N13	0	0%	132	5,3%
Motif non fondé pour passer un marché de gré à gré	N14	4	1%	0	0,0%
Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation	N15	229	72%	1225	49,2%
Total des marchés audités		317	100%	2492	100,0%

Source : ANRMP, 2023

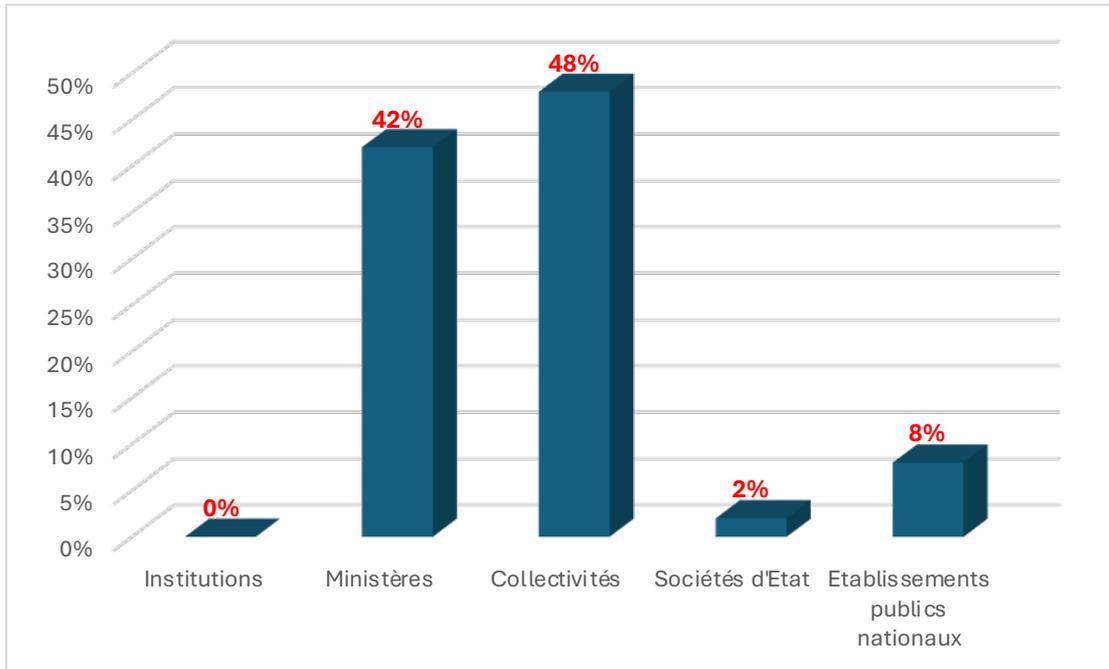
Les structures auditées sont les institutions, les ministères, les établissements publics nationaux, les collectivités et les sociétés d'État.

Le graphique ci-après présente la répartition des non-conformités par type de structure auditée.

Le graphique montre que :

- 48% des non-conformités concernent les marchés passés par les collectivités (Districts autonomes, Conseils régionaux et Communes) ;
- 42% des non-conformités concernent les marchés passés par les ministères (Directions et Services des ministères).

Graphique 3.17 : Non-conformités par type de structure auditée



Source : ANRMP, 2023

Encadré 7 : Résumé de l'analyse des résultats des audits des marchés publics

L'accroissement du nombre de marchés audités contribue à l'amélioration de la qualité des résultats des audits de la passation des marchés publics. Toutefois, il est constaté l'absence des résultats d'audits spécifiques à l'exécution des marchés publics sur les deux dernières années.

L'Organe de régulation devrait prendre des mesures en vue de la diffusion des résultats des audits sur l'exécution des marchés publics.

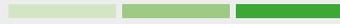
CONCLUSION

L'analyse des contrats de partenariats public-privé, des marchés publics et de la régulation de la commande publique fait ressortir le dynamisme des opérations de partenariat public-privé, de marchés publics et de régulation de la commande publique.

Ainsi, des insuffisances existent au niveau de la phase de transaction des contrats de PPP, de la gestion des contrats de PPP en cours d'exploitation, des opérations de passation des marchés publics, des activités de renforcement des capacités des acteurs, de recours et des audits des marchés publics.

Face à ces points d'amélioration, les actions suivantes sont proposées :

- le renforcement des mécanismes en matière d'identification, d'évaluation et de structuration des projets en partenariat public privé ;
- la réalisation des audits périodiques de la gestion des contrats de partenariat public privé et diffusion des résultats ;
- la mise en place des mécanismes de collecte et de diffusion des informations relatives à l'exécution et au règlement des marchés publics ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- la mise en place des mécanismes de renforcement des capacités des organisations de la société civile ;
- la sensibilisation des acteurs aux règles de déontologie en matière d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- la réalisation des audits de l'exécution technique et financière des marchés publics et diffusion des résultats.



ANNEXES

Annexe 1 : Listes des projets de PPP en préparation

N°	Nom du projet	Description	Commentaire
1	Réhabilitation du siège du Trésor Public	Le projet consiste en la réhabilitation du siège de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sur une concession de 30 ans. Il s'agit d'un immense bureau principalement de 40 étages érigés sur un terrain de 2 008 mètres carré pour une surface bâtie de 5 850 mètre carré	Coût estimatif : 100 milliards FCFA Opérateur économique : Groupement cabinet Architectes, Consultant&Associés-brandon&Archi Builders Accord de développement du projet a été signé, mais les études techniques ne sont pas encore réalisées.
2	Projet "Grand Bassam terre des légendes"	L'État de Côte d'Ivoire projette d'accompagner les travaux d'ouverture de l'embouchure de la Comoé à Grand Bassam d'un ambitieux programme de renouvellement urbain. Ce dernier vise à réhabiliter l'identité culturelle, touristique et portuaire de la ville, qui célèbre cette année les dix ans de son classement au patrimoine mondiale de l'UNESCO.	Coût estimatif : 670 milliards FCFA Opérateur économique : non identifié
3	Projet de réhabilitation et équipement de l'Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire (INCI)	L'INCI est le fournisseur inclusif de l'État pour tous les imprimés et prioritairement les séries du Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JIRCI). Elle est placée sous la tutelle administrative et technique du Secrétariat Général du Gouvernement, et sous la tutelle économique et financière du Ministère de l'Économie et des Finances.	Coût estimatif : 25 milliards FCFA Opérateur économique : non identifié
4	Construction de la cité bureautique de l'Institut National de la Statistique (INS)	Le Ministère du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de planification et de programmation du développement. Créé en 1946 et placé sous la tutelle du Ministère du Plan et du Développement, l'Institut National de la Statistique (INS) a pour missions d'élaborer les comptes de la Nation, de centraliser les données économiques et financières sur les entreprises, et de réaliser les recensements et enquêtes sociodémographiques nécessaires à la gestion des politiques publiques.	Coût estimatif : 70,825 milliards FCFA Opérateur économique : Uniserv BTP Plans architecturaux, APS, APD et business plan réalisés
5	Construction du marché central d'Abobo et de la plateforme de chargement et de déchargement	La construction du marché, qui est envisagée par les autorités municipales, sera l'une des plus grandes opérations d'aménagement urbain au profil de la population de la commune, et se doit d'être un symbole fort du renouveau de la commune d'Abobo. Au-delà, le nouvel ouvrage sera une référence pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique par son immensité, son caractère original et moderne ainsi que son adaptation au besoin des usagers	Coût estimatif : 43,7 milliards FCFA Opérateur économique : Consortium Green Point, Weihai international Economic & Technical Cooperative Co.Ltd (WIETC) Études APS réalisées

N°	Nom du projet	Description	Commentaire
6	Cession des actifs industriels et location des terrains et bâtiments composant l'unité industrielle de transformation du riz Paddy de San Pedro	La Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) pour la période 2012-2020. L'objectif de cette stratégie est d'atteindre l'autosuffisance en riz dès 2016 avec 1,9 millions de tonnes de riz blanchi de bonne qualité accessible à tous les Ivoiriens, puis à partir de 2018, 2 millions de tonnes pour la consommation locale et l'exportation vers les pays limitrophes.	Coût estimatif : 1775 milliards FCFA Opérateur économique : GANLOGIS Convention en cours de signature
7	Mise en place d'un système d'authenticité et de traçabilité des produits du tabac en Côte d'Ivoire	Le protocole pour éliminer les produits du tabac de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, a été signé par la République de Côte d'Ivoire le 24 septembre 2013;	Coût estimatif : non connu Opérateur économique : non identifié
8	Création et aménagement d'une zone industrielle à Bouaké	Le projet vise à aménager une zone industrielle dans la ville de Bouaké afin de consolider et désengorger l'infrastructure industrielle d'Abidjan. Cet aménagement sera mis en œuvre de manière échelonné sur une superficie de 1000 ha	Coût estimatif : 361 milliards FCFA Opérateur économique : CRBC Études en cours de réalisation
9	Création et aménagement d'une zone industrielle à Yamoussoukro	Le projet vise à aménager une zone industrielle dans la ville de Yamoussoukro afin de consolider et désengorger l'infrastructure industrielle d'Abidjan. Cet aménagement sera mis en œuvre par tranches successives de 50 ha sur une surface de 250 ha	Coût estimatif : 15 milliards FCFA Opérateur économique : PFO Africa Études en cours de réalisation
10	Construction et exploitation du BRT EST-OUEST d'Abidjan	Porté par le Ministère des Transports (MT), le projet à ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BRT en anglais) a pour objectif d'améliorer la mobilité urbaine d'Abidjan grâce à la mise en place d'un système de transport collectif de masse sur le corridor Yopougon Bingerville incluant les lignes de rabattement, dans une logique de complémentarité avec les projets majeurs en cours et à venir, notamment la ligne 1 du métro d'Abidjan.	Coût estimatif : 190 milliards FCFA Opérateur économique : non identifié Études APS et APD réalisées
11	Délégation du service public de commissariat aérien à l'aéroport Felix Houphouët-Boigny (SERVAIR)	En application des dispositions de l'ordonnance n°2008-08 du 22 janvier 2008 portant code de l'aviation civile de Côte d'Ivoire, du règlement n°01/2007/CM/UEMOA portant adoption du code communautaire des États membres de l'UEMOA et de la Directive n°1/2003/CM/UEMOA relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de l'Union, l'État ivoirien a décidé de réorganiser la fourniture des services d'assistance en escale de l'Aéroport.	Coût estimatif : 2 milliards FCFA Opérateur économique : SERVAIR Convention non encore signée

N°	Nom du projet	Description	Commentaire
12	Aménagement et exploitation d'un terminal à engrais et marchandises diverses au Port Autonome d'Abidjan (PAA)	Dans le cadre du projet de modernisation du port d'Abidjan et dans l'optique de renforcer sa position de leader régional, le PAA prévoit l'aménagement et la modernisation d'un terminal dédié aux engrais et marchandises diverses (le quai SIVENG). Cette modernisation a pour but d'observer les nouveaux trafics d'engrais en particulier et d'améliorer les performances opérationnelles du terminal (cadences de déchargement, taille des navires, tirant d'eau, etc.)	Coût estimatif : 26 milliards FCFA Opérateur économique : R-Logitech Convention non encore signée
13	Plateforme logistique pour fruits et légumes dans le prolongement de la plateforme logistique fruitier du port autonome d'Abidjan (TANGER MED)	La république de Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc ont conclu des accords en janvier 2015 et avril 2018 aux fins d'intensifier leur relation. C'est ainsi que Tanger Mediterranean Special a transmis le 12 février 2019 une lettre d'intention ainsi qu'une note de présentation du projet d'aménagement et d'exploitation, dans le prolongement du terminal fruitier et légumes en provenance et à destination du Port d'Abidjan	Coût estimatif : 33 milliards FCFA Opérateur économique : TMSA Convention non encore signée
14	Revalorisation du patrimoine immobilier et foncier de la Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire (SIPF) au Plateau « rail city »	La SIPF dispose d'un patrimoine de plus de 40 hectares au sein de la commune du Plateau à Abidjan qu'elle entend développer par le biais de projets immobiliers innovants. Dans le cadre du projet Rail City, la SIPF souhaite dégager 17 sur 40 hectares afin d'y réaliser de nouvelles constructions avec pour objectif, d'une part, de revaloriser son patrimoine foncier et, d'autre part, de répondre au besoin croissant d'infrastructures de, la ville d'Abidjan (logement, hôtel, centres commerciaux, etc.)	Coût estimatif : non connu Opérateur économique : TASSEC Accord de développement validé mais non encore signé
15	Extension de l'Université de Man	Le projet de l'extension de l'université de Man (tranche 1) qui intervient après l'ouverture de cette université en 2017, consiste à la réalisation des travaux de construction visant à agrandir sa capacité de formation et d'hébergement.	Coût estimatif : 103 milliards FCFA Opérateur économique : CSCEC Études techniques et architecturales réalisées
16	Contrat pour le financement, l'aménagement, le développement et la promotion du projet de village touristique "VILLAGE SERENA"	Afin de soutenir les ambitions portées par le plan "Sublime Côte d'Ivoire" et de réaliser les projets y relatifs dans le secteur touristique, l'État souhaite confier la réalisation de certains projets d'envergure à des investisseurs leaders du secteur touristique et notamment l'aménagement de nouveaux espaces touristiques urbains.	Coût estimatif : 16 milliards FCFA Opérateur économique : SCI SERENA Études techniques et architecturales non encore réalisées
17	Construction de la Tour de la Nation dans la commune du Plateau	La "Tour de la Nation" s'inscrit dans le projet Sublime Côte d'Ivoire, qui consiste à renforcer la position dominante de la ville d'Abidjan au niveau du tourisme et des loisirs.	Coût estimatif : 164 milliards FCFA Opérateur économique : IHC/NALSI Holding Études techniques et architecturales non encore réalisées

N°	Nom du projet	Description	Commentaire
18	Valorisation de la baie de Cocody	La BDC est située dans la partie Nord de la ville d'Abidjan, elle sera aménagée sur une superficie de 60 hectares intégrant les trois rives (Cocody, Plateau et Biaffra). Il est prévu de construire des actifs sur 970 000 mètres carrés dont 70% dédiés l'immobilier résidentiel et bureaux, ainsi qu'une zone dédiée aux espaces verts et espaces communs.	Coût estimatif : 1200 milliards FCFA Opérateur économique : non identifié
19	Construction du Lycée Sport et Études de Bouaké	A l'effet de construire un Lycée Sport et Études à Kouassiblékro (Bouaké), le Ministère a identifié un site dans ladite ville de 19 ha 99 dont les purges des droits coutumiers sont en cours	Coût estimatif : non connu Opérateur économique : CONTRACTA Construction UK LTD
20	Baie de Taki	Construction et location de lodges respectueux de l'environnement	Coût estimatif : non connu Opérateur économique : NZI RIVER LODGE SARL
21	Projet de construction de la Cité Olympique d'Ebimpé	La Côte d'Ivoire dans l'aménagement de son territoire ambitionne de construire un nouveau pôle urbain dénommé Cité Olympique d'Ebimpé à Anyama dans la banlieue nord abidjanaise. Un espace de 287 ha a été acquis par l'État dans la périphérie nord de la ville d'Abidjan sur lequel près de 32 ha ont été utilisés pour la construction de stade Olympique de 60 000 places et les annexes.	Coût estimatif : 408 milliards FCFA Opérateur économique : Filador et CSS COP, ECOZA Études techniques réalisées et terrain disponible
22	Projet de construction de Tours Jumelles (AIP)	Le projet de construction des "Trois Tours Jumelles" est prévu se réaliser sur le site de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), sur une superficie de 16 720 mètres carré située entre le Boulevard Charles de Gaulle, l'Avenue Chardy et le Boulevard Botreau Roussel au Plateau à Abidjan. Il comporte une tour de 30 étages abritant un hôtel, une tour de 35 étages constitués en résidences et d'appartements privés, une autre tour de 40 étages abritant les espaces de bureaux, les espaces commerciaux et une clinique de catégorie internationale et des parkings souterrains sur trois niveaux pour une capacité de l'ordre de 1 370 emplacements	Coût estimatif : 262 milliards FCFA Opérateur économique : IIDG/ TGCC Études techniques non réalisées
23	Surveillance et de contrôle électronique des constructions (GEODATA)	La société MITRELLI a manifesté son intention pour la réalisation du projet de surveillance et de contrôle électronique des constructions (GEODATA) sous la forme d'un contrat de Partenariat Public Privé	Coût estimatif : non connu Opérateur économique : MITRELLI
24	Rénovation, exploitation, entretien-maintenance de l'hôtel de la paix de Daoukro	L'opérateur HOTEL FAMAH entend rénover l'hôtel de la paix de Daoukro	Coût estimatif : 2 milliards FCFA Opérateur économique : Hôtel FAMAH Études techniques non réalisées

N°	Nom du projet	Description	Commentaire
25	Rénovation, exploitation, entretien-maintenance de l'hôtel de la paix de Katiola	L'opérateur HOTEL FAMAH entend rénover l'hôtel de la paix de Katiola	Coût estimatif : 1 milliard FCFA Opérateur économique : Hôtel FAMAH Études techniques non réalisées
26	Management des hôtels Président et Parlementaire de Yamoussoukro	La société LEGACY HOLDINGS AFRICA, spécialisée dans la réalisation des grands projets immobiliers et touristiques, a formulé et présenté au Ministère du Tourisme un projet de développement touristique dans le district de Yamoussoukro qui adhère aux objectifs stratégiques de l'État en matière de politique touristique.	Coût estimatif : non connu Opérateur économique : LEGACY HOLDINGS AFRICA Études techniques non réalisées
27	Contrat relatif au financement, à la conception, réhabilitation, à l'exploitation et la maintenance de l'immeuble Symphonie	La dégradation avancée des installations techniques de l'immeuble Symphonie, acquis par l'État en 2003 en vue d'accroître son patrimoine, source de nombreux désagréments récurrents et de risques sanitaires pour le personnel et les usagers des services administratifs qui y sont logés, présente une urgence.	Coût estimatif : 26 milliards FCFA Opérateur économique : TPC1 Négociations en cours
28	Digitalisation des services de la santé/Architecture logicielle basée sur les normes internationales IHE et FHIR	Le projet de Digitalisation des services de la santé consiste à digitaliser et moderniser le fonctionnement des centres de santé à travers la mise en place des infrastructures réseaux, d'une solution logicielle, d'équipements et matériels informatiques nécessaires dans 970 centres de santé sur 2 835 des établissements du système national de la santé en 2023 et 1 500 structures de santé sur 3 130 en 2023.	Coût estimatif : 200 milliards FCFA Opérateur économique : Groupement TSD, GWG, AIWA, FDG GYM&Co. Kg Cahiers des charges et spécifications techniques disponibles
29	Rénovation urbaine des quartiers précaires Boribana et Seboko dans la commune d'Attécoubé, du district d'Abidjan	Ce projet s'inscrit dans la vision du Gouvernement qui consiste à valoriser certains fonciers de l'État situés dans le district d'Abidjan	Coût estimatif : 150 milliards FCFA Opérateur économique : ADFA SA Protocole d'entente (MoU), DUP et plan de localisation disponibles
30	Aménagement de la forêt classée du Haut Sassandra	D'une superficie de 102 400 hectares, la forêt du Haut Sassandra a été classée par arrêté num 269 MINEFOR.DAM du 23 novembre 1974. Son niveau de dégradation est estimé à 75% et nécessite un aménagement conséquent	Coût estimatif : 45 milliards FCFA Opérateur économique : aDryada Plan d'aménagement élaboré, convention en cours de négociation

N°	Nom du projet	Description	Commentaire
31	Centrale solaire de 50 MXC dans le département de Bondoukou	Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de 50 MWc sur un site de 80 hectares situé à Bondoukou, dans la région de Gontougou Construction d'une ligne souterraine de 90 kv, à environ 2,5 km pour évaluer l'énergie électrique produite par la Centrale	Coût estimatif : 37 milliards FCFA Opérateur économique : Amea Power Études techniques, financières et environnementales réalisées
32	Centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Kong	Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Kong	Coût estimatif : 37,1 milliards FCFA Opérateur économique : Amea Power Études techniques, financières et environnementales réalisées
33	Centrale solaire de 30 MWc à Ferkessedougou	Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Ferkessedougou dans la région du Tchologo	Coût estimatif : 41 milliards FCFA Opérateur économique : PFO Africa Études techniques, financières et environnementales réalisées
34	Centrale solaire de 30 MWc à Katiola	Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Katiola	Coût estimatif : 34 milliards FCFA Opérateur économique : JC Monfort Études techniques, financières et environnementales réalisées
35	Conception, financement, réalisation et maintenance d'une closerie de haute qualité, d'un centre de formation et d'une usine de fabrication d'aliments pour les poissons (ECLORE DEVELOPPEMENT GROUP)	L'État de Côte d'Ivoire à travers le ministère des ressources animales et halieutiques, encourage toute initiative public ou privé visant à la réalisation et au développement d'une industrie aquacole répondant aux normes nationales et internationales. C'est dans ce contexte que ECLORE DEVELOPPEMENT GROUP AS qui dispose d'une expertise dans la pisciculture, dans la réalisation, l'équipement et l'exploitation, a manifesté son intérêt pour un projet intégré sur plusieurs sites, notamment Jacqueline, Kossou et sur des sites ou aires qui, lui seront mis à disposition.	Coût estimatif : 36 milliards FCFA Opérateur économique : Eclore Development Group SA Études techniques non encore réalisées
36	Conception, financement, réalisation et maintenance d'une closerie de haute qualité, d'un centre de formation et d'une usine de fabrication d'aliments pour les poissons (VG STIMULUS LTD)	Le projet prévoit mettre en place une collaboration qui stimulera le développement du secteur aquacole en Côte d'Ivoire en créant les fondations et permettant à tout acteur d'investir et de développer ses propres activités.	Coût estimatif : 10 milliards FCFA Opérateur économique : VG Stimulus Ltd Études techniques non encore réalisées

Source : ANRMP/Données du CPP-PPP, 2023

Annexe 2 : Bilan des activités de renforcement des capacités des acteurs

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Cible présente
1	Sensibilisation des acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile dans cinq (5) de Districts autonomes	Evolution du cadre institutionnel et renforcement des capacités opérationnelles des acteurs sur le Code des marchés publics et ses décrets d'application ainsi que sur les règles de déontologie dans les marchés publics	Organiser la sensibilisation des acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile dans cinq (5) districts	Les acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile sont sensibilisés sur l'évolution du cadre institutionnel, sur le Code des marchés publics et ses décrets d'application ainsi que sur les règles de déontologie en matière de commande publique	450
2	Formation des formateurs (ANRMP et DGMP) (Coopération GIZ)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des formateurs ANRMP et DGMP	L'objectif de cette activité est de renforcer les capacités des formateurs ANRMP et DGMP à l'effet de former les PME	Les capacités des formateurs ANRMP et DGMP sont renforcées.	25
3	Renforcement des capacités des PME sur le montage des offres, le Code des marchés publics et ses textes d'application ainsi que les règles de déontologie en commande publique (Coopération GIZ)	Sept (7) décrets d'application du Code des marchés publics ont été adoptés par le Conseil des Ministres les 15 et 22 décembre 2021 ainsi que le décret portant Code de déontologie des acteurs de la commande publique en date du 4 mai 2022	L'objectif de cette activité est de renforcer les capacités des PME sur le montage des offres, le Code des marchés publics et ses textes d'application ainsi que le Code de déontologie	Les capacités des PME sont renforcées en matière de montage des offres, du Code des marchés publics et ses textes d'application ainsi que le Code de déontologie	244
4	Mettre en œuvre le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics-Edition 2023	Le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics est une composante de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités dans le domaine des marchés publics (SNRC) adoptée le 22 septembre 2021 par le Gouvernement.	L'objectif du programme est la professionnalisation de 100 acteurs par an à travers l'accréditation professionnelle en marchés publics.	Le contrat de l'Institut d'accréditation a été rédigé, 100 acteurs des marchés publics ont été accrédités	94

Source : ANRMP/ Plan de Renforcement des Capacités, 2023

Annexe 3 : Liste des recours et dénonciations

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
1	Litige	N2GC C/ Cons. Rég Gd Ponts	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
2	Litige	INTERCOR C/ CHU de Treichville	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
3	Dénonciation	ESD C/ Cons Rég Haut Sas-sandra	Soumissionnaire	Conseil Régional	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
4	Litige	SMILING C/ MAIRIE DE COCODY	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
5	Litige	SOTIC SA C/ Cons rég Gd Ponts	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
6	Litige	TENNY'S CORPORATION	Soumissionnaire	Non précisé	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
7	Litige	EGS C/ BNETD	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
8	Dénonciation	PARU C/ Gpmt d'en- treprises GOOD VA- LUE LDA/ GECAU- MINE SA	Projet	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
9	Dénonciation	LINGS SARL	Soumissionnaire	Non précisé	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
10	Litige	EGS C/ Port Autonome de San-Pedro (PASP)	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
11	Autosaisie	ANRMP C/ EBURKA CONSEIL	Organe de régulation	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
12	Litige	Nlle SONAREST C/ INP-HB	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
13	Litige	BUROTIC C/ PDU	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
14	Litige	WINNER'S SECURITY C/ UNIVERSITE DE MAN	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
15	Litige	RESTOPLUS C/ INP-HB	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
16	Dénonciation	INTERCOR C/ MIN DES SPORTS	Soumissionnaire	Ministère	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
17	Litige	L'ZAUD Import-Export Intern C/ CROU MAN	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
18	Litige	WINNER'S SECURITY C/ UNIVERSITE DE MAN	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
19	Litige	RESTOPLUS C/ CROU-MAN	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
20	Litige	COVEC C/ PARU	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
21	Dénonciation	COVAX C/CHU BOUAKE	Soumissionnaire	Établissement public national	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
22	Litige	AZING IVOIR SARL C/ CROU-Da- loa	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
23	Dénonciation	Usager Anonyme C/ PARU	Usager Anonyme	Projet	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
24	Dénonciation	Usager Anonyme C/ Direction Générale des Douanes	Usager Anonyme	Ministère	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Bien fondée
25	Litige	NEGEB C/ Cons Régional Agnéby-Tiassa	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
26	Dénonciation	Usager Anonyme C/ Université de Bondoukou	Usager Anonyme	Établissement public national	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
27	Litige	DELISS GROUP C/ INSFS	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
28	Litige	Gpmt SDI INC/ AFRICAN CONSULTANTS C/ UCP-SWEDD	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
29	Litige	Gpmt SOPRES/ ETOFA C/ INP-HB	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
30	Litige	Gpmt ARDI-QSE- CONSEIL- ACETBTP- CETBTP SERVICE C/ UCP-C2D – Éduca- tion-Forma- tion	Soumission- naire	Projet	Contes- tation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
31	Litige	GOSSAN SECURITE SERVICES C/ Min des Sports	Soumission- naire	Ministère	Contes- tation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
32	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ PDU	Usager Ano- nyme	Projet	Dénoncia- tion des irrégularités	Recevable	Mal fondée
33	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ PDU	Usager Ano- nyme	Projet	Dénoncia- tion des irrégularités	Recevable	Mal fondée
34	Litige	MFI-CI Sarl C/ PA-PS- GOUV	Soumission- naire	Projet	Contes- tation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
35	Litige	ECBP C/ Mairie de Sinématiali	Soumission- naire	Commune	Contes- tation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
36	Litige	EGS C/ Min des Sports	Soumission- naire	Ministère	Contes- tation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
37	Dénonciation	CI-ENER- GIES C/ Gpmt AES/ GBA/AKU- RA	Société d'État	Soumission- naire	Pratiques fraudu- leuses	Recevable	Bien fondée
38	Recours gracieux	TEXMACO RAIL/EN- GINEERING LIMITED C/ CI-ENER- GIES	Soumission- naire	Société d'État	Contes- tation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
39	Litige	Entreprise DIAWARA TAHIROU C/ Commune de Djibrosso	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
40	Litige	SYGMA-CI C/ FER	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
41	Litige	EBFCI-BTP	Soumissionnaire	Non précisé	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
42	Litige	ETS KNG C/ Commune de Séguéla	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
43	Litige	LOGEPE C/ INP-HB	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
44	Dénonciation	C2D/UCPEF C/ Gmpt ICI-CI SA/ KARAWITZ	Projet	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
45	Recours gracieux	EXAUM GROUP C/ Univ de Man	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
46	Dénonciation	TEXMACO RAIL/ENGINEERING LIMITED C/ CI-ENERGIES	Soumissionnaire	Société d'État	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
47	Dénonciation	C2D-UCPEF C/ ESWD & 5 autres	Projet	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
48	Recours gracieux	CHALLENGES CI C/ PETROCI	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
49	Litige	RSSA CONSTRUCTION SARL C/ MJDH	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
50	Recours gracieux	INTERCOR C/ SONAPIE	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
51	Litige	CHALLENGES C/ FER	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
52	Dénonciation	MJDH C/ TYNA & TIBY CI et 4 Autres	Ministère	Soumissionnaire	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Bien fondée
53	Dénonciation	USAGERS ANONYMES C/ FER	Usager anonyme	Société d'État	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Bien fondée
54	Dénonciation	SYFORM C/ MIN DU COMMERCE	Soumissionnaire	Ministère	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
55	Litige	EGS C/ FER	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
56	Litige	Engineering Consultant Group/ SONEZERE C/ PDU – Université d'Odienné	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
57	Litige	KERSI SARL C/ Mairie de Marcory	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
58	Dénonciation	IRM GROUPE C/ Min de l'environnement et du développement durable	Soumissionnaire	Ministère	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
59	Litige	Entreprise EBESA C/CHU d'ANGRE	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
60	Autosaisie	ANRMP C/ EBFCI-BTP	Organe de régulation	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Mal fondée
61	Litige	Gpmt d'entreprises SI.GE.BAT/ TYNA & TIBY CI C/ AGEROUTE	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
62	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ PDSFP-PFI	Usager Anonyme	Projet	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
63	Recours gracieux	Gpe YESSIMO C/ Cons Nationl du Tourisme	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
64	Dénonciation	Gpmt ECOPRES C/ Mairie d'Coupé	Soumissionnaire	Commune	Dénonciation des irrégularités	Désistement	
65	Recours gracieux	Gpmt SDVG Afrique/FI-DEXCO C/ PAAFES	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
66	Litige	SIKA CORPORATION C/Direction des Infrastructures de l'Équipement et de la Maintenance du Patrimoine	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
67	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ MIN DU COMMERCE	Usager Anonyme	Ministère	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
68	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ CI-ENERGIES	Usager Anonyme	Société d'État	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
69	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ MAIRIE DE BETIE	Usager Anonyme	Commune	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
70	Litige	PRO SECURITE C/ Direction des Affaires Financières du Min des Sports	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
71	Autosaisie	ANRMP C/ ETS SOULEYMANE SILUE	Organe de régulation	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
72	Litige	SITERM C/ Consl Région du Moronou	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
73	Recours gracieux	AFRICAN CONSULTANTS GROUP C/ PROJET 2PAI - NORD	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
74	Dénonciation	STAR KAN AVIATION C/ AIR COTE D'IVOIRE	Soumissionnaire	Société d'État	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
75	Litige	EKS C/ Cons. Région du Haut Sas-sandra	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
76	Litige	Entreprise Groupe YESSIMO C/ Conseil National du Tourisme	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
77	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ CONS REG BELIER	Usager Anonyme	Conseil Régional	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
78	Dénonciation	SODEXAM C/ SONEC AFRICA	Société d'État	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
79	Recours gracieux	MULTI-PROJETS C/ District Autonome de Yakro	Soumissionnaire	District autonome	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
80	Dénonciation	Entreprise SITERM C/ Consl Région du Moronou	Soumissionnaire	Conseil Régional	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
81	Litige	Entreprise SITERM C/ Mairie de Port-Bouët	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
82	Litige	Ets HERAPO C/ Conseil Régional des Gds Ponts	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
83	Dénonciation	GKG-SERVICES C/ MAIRIE DE COCODY	Soumissionnaire	Commune	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
84	Litige	Société GEOTECH AFRICA C/ PTUA	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Désistement	
85	Dénonciation	MJDH C/ SOLUTRAV SARL	Ministère	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
86	Litige	Société SAD SERVICES C/ Conseil Régional des Gds Ponts	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
87	Litige	Société 2BTP C/ Conseil Régional de l'Indénié Djuablin	Soumissionnaire	Conseil Régional	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
88	Litige	Société Euro-Tel Holding C/ ONPC	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
89	Litige	Entreprise MEDACO C/ Direction Générale des Douanes	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
90	Litige	MEDACO C/ CHR Séguéla & Hôpital Général	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
91	Litige	SIKA CORPORATION C/ Direction du Palais de la Culture	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
92	Dénonciation	KANIAN PROCUREMENT C/ Université Félix Houphouët Boigny	Soumissionnaire	Établissement public national	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
93	Dénonciation	SODEXAM C/ MJS TECHNOLOGIES	Société d'État	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
94	Dénonciation	COULIBALY Yétidéné Moussa (CIMELEC IVOIRE) C/ Conseil Régional du Moronou	Soumissionnaire	Conseil Régional	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
95	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Min de l'Éducation Nationale	Usager Anonyme	Ministère	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
96	Litige	DANTANALYTIX C/ CC-PRICI	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
97	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Guibéroua	Usager Anonyme	Commune	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
98	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Assinie	Usager Anonyme	Commune	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
99	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Didiévi	Usager Anonyme	Commune	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
100	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Daloa	Usager Anonyme	Commune	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
101	Dénonciation	UCP-C2D SANTE C/ Entreprises PRESTI EXPRESS & PRESTIBAT	Projet	Soumissionnaire	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
102	Litige	KERSI SARL C/ CEPICI	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
103	Litige	Gpmt DFT/ TRADE & BUILDING C/ Mairie d'Anyama	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
104	Litige	BUROTIC C/ PDU	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
105	Autosaisie	ANRMP C/ EGYE	Organe de régulation	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Bien fondée
106	Dénonciation	Ets C.N.E.T C/ Cons Rég. Du GBEKE	Soumissionnaire	Conseil Régional	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
107	Dénonciation	C2D SANTE C/ COTE D'IVOIRE CONCIERGE et AFRIQUE PRESTATION SERVICES	Projet	Soumissionnaire	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
108	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ SDATP, SETRAP	Usager Anonyme	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
109	Litige	SVDG C/ Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Gd-Bassam	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
110	Litige	SITERM C/ Mairie d'Azaguié	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
111	Litige	Cabinet ALICA C/ Programme D'appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
112	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Unité de Coordination du Projet de Cohésion Sociale des régions du nord de Golf de Guinée (UCP-CO-SO)	Usager Anonyme	Projet	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée
113	Litige	Gpmt MULTI PROJET/ MEDACO C/ PEV	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
114	Litige	URBAPLAN C/ PARU	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Désistement	
115	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ CONS. REG. DU TONKPI	Usager Anonyme	Conseil régional	Dénonciation des irrégularités	Recevable	Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
116	Litige	GRUPE YESSIMO C/ Min de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
117	Recours gracieux	Entreprise GBTP SARL C/ District de YAKRO	Soumissionnaire	District autonome	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
118	Litige	Entreprise G & N SARL C/ Mairie de Treichville	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
119	Litige	PRESTEL TECHNOLOGIES SARL C/ Mairie de Tiémélékro	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	
120	Recours gracieux	Entreprise ECODIA-CI C/ Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLP)	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
121	Litige	Gpmt BTP BUILDING/ CDMS C/ Mairie de Tiémélékro	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
122	Recours gracieux	KERSI SARL C/ BCP – FILETS SOCIAUX	Soumissionnaire	Projet	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
123	Recours gracieux	MEDACO C/ MAIRIE DE KOU-MASSI	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Levée de suspension	
124	Litige	KATALYSE C/ FER	Soumissionnaire	Société d'État	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	

N°	Type de recours	Parties	Type de structures plaignantes	Type de structures mises en cause	Objet des recours	Décision sur la forme	Décision sur le fond
125	Litige	BTP BUILDING C/ Mairie de Didiévi	Soumissionnaire	Commune	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
126	Dénonciation	AGEROUTE C/ MELAMINE BTP dans marché n°	Société d'État	Soumissionnaire	Pratiques frauduleuses	Recevable	Mal fondée
127	Litige	Cabinet DIARRE C/ Min de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Bien fondée
128	Litige	CGREC/ COVEC C/ PMUA	Soumissionnaire	Projet	Dénonciation des irrégularités	Irrecevable	
129	Dénonciation	Hervé YOBOUET C/ SECONNAPE	Personne physique	Soumissionnaire	Dénonciation des irrégularités	Incompétence	
130	Litige	YESSIMO C/ Min de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat	Soumissionnaire	Ministère	Contestation des résultats d'appels d'offres	Recevable	Mal fondée
131	Litige	SVDG AFRIQUE/ FIDEXCO C/ FIRCA	Soumissionnaire	Établissement public national	Contestation des résultats d'appels d'offres	Irrecevable	

Source : ANRMP/ Cellule Recours et Sanctions, 2023

Annexe 4 : Types de non-conformités issues des audits des marchés publics

Non conformités relevées par les auditeurs	Code	Nombre	%
Défaut de consultation informelle dans le cadre du recours à la procédure de gré à gré	N1	0	0,0%
Défaut d'autorisation préalable du ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure de gré à gré	N2	6	0,2%
Défaut d'autorisation préalable du ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint	N3	1	0,0%
Défaut de l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) sur les résultats des travaux de la COJO, pour les marchés ayant atteint le seuil fixé par arrêté	N4	4	0,2%
Non satisfaction aux critères techniques préalablement définis dans le dossier d'appel d'offres	N5	0	0,0%
Non-conformité de la composition de certaines COJO	N6	65	2,6%
Défaut d'information des soumissionnaires non retenus ou évincés	N7	299	12,0%
Absence de preuve de publication dans le BOMP de la décision d'attribution	N8	916	36,8%
Absence de COJO	N9	0	0,0%
Non-respect du délai de 15 jours pour les opérations d'ouverture des plis et de jugement des offres	N10	42	1,7%
Non inscription du marché au PPM/ Absence du PPM	N11	267	10,7%
Approbation par une autorité non habilitée	N12	15	0,6%
Non publication des avis d'appel à concurrence	N13	132	5,3%
Motif non fondé pour passer un marché de gré à gré	N14	0	0,0%
Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation	N15	1225	49,2%
Total des marchés audités		2492	100,0%

Source : ANRMP/ Cellule Études et Audits Indépendants, 2023

Annexe 5 : Rapport d'évaluation de l'efficacité des actions de renforcement des capacités réalisées en 2023

Introduction

a. Contexte

Dans le cadre de ses engagements à porter l'économie ivoirienne au niveau d'un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2030, la Côte d'Ivoire s'est donnée pour objectif de devenir l'un des meilleurs pays au monde en termes d'environnement favorable aux affaires. Pour relever ce défi, l'administration, à travers son Organe en charge de la régulation des marchés publics, est de plus en plus appelée à promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME), ceci à travers la mise en place de programmes d'accompagnement et de renforcement des capacités facilitant leur accès aux marchés publics. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Organe administratif en charge de la régulation des marchés publics, joue un rôle crucial dans la supervision et l'amélioration de l'écosystème de la commande publique, garantissant ainsi la transparence, l'équité et l'efficacité des transactions publiques.

Dans ce contexte, l'ANRMP a intégré, dans son plan annuel de renforcement des capacités de 2023, des formations des formateurs et des représentants des PME, avec l'appui de l'Agence de Coopération Technique Allemande (GIZ). Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités dans le Domaine des Marchés Publics (SNRC), adoptée en septembre 2021 par le Gouvernement, et visent à améliorer les compétences techniques des acteurs tout en clarifiant les pratiques réglementaires en matière de marchés publics.

Après ces formations, il est essentiel d'évaluer le transfert des connaissances acquises pour mieux orienter les futures actions. C'est dans ce but que la présente évaluation a été réalisée, visant à mesurer l'efficacité des actions de renforcement des capacités mises en œuvre en 2023.

b. Objectifs

La présente évaluation a pour objectif général d'analyser les résultats et l'impact des formations réalisées, en examinant leur pertinence, leur qualité et leur contribution sur la performance de la commande publique. Il s'agira de déterminer les résultats des formations sur les organisations concernées et les changements de comportements individuels des participants et de proposer des recommandations en termes de suivi de la formation. De façon spécifique, il s'agira de :

- **mesurer l'efficacité des formations dispensées ;**
- **identifier les points forts et les domaines nécessitant des améliorations, et ;**
- **formuler des recommandations pour la définition des politiques en matières des marchés publics.**

L'évaluation présentée ici se base sur les données recueillies en août 2014 sur les participants aux programmes de formation, soit au moins huit (8) mois après les formations.

c. Description des formations

Le Plan de Renforcement des Capacités (PRC) de 2023 contient quatre (4) activités dont une (1) sensibilisation, deux (2) formations et le programme d'accréditation professionnelle. Les actions de sensibilisation et d'accréditation professionnelle ne font pas parti de la présente évaluation car, la première action, au regard de l'effectif pléthorique des auditeurs et la durée de la formation, n'est pas sensée transférer des compétences selon l'approche de Kirk Patrick. Elle n'est qu'à titre informatif. Le programme d'accréditation professionnelle, quant à lui, a fait l'objet d'une évaluation compte tenu de son caractère spécifique (voir rapport d'évaluation à mi-parcours du programme d'accréditation professionnelle). Les programmes de formation, qui sont l'objet de la présente évaluation, comprend deux actions : la formation des formateurs et le renforcement des capacités des PME.

Formation des formateurs (ANRMP et DGMP)

En collaboration avec la Coopération allemande GIZ, l'ANRMP a organisé la formation des formateurs des acteurs des marchés publics. L'un des objectifs de cette activité est de former et accréditer un pool de formateurs spécialisés de l'ANRMP et la DGMP en marchés publics par la GIZ. Ce pool jouit de toutes les compétences techniques et pédagogiques nécessaires en matière de conception et de conduite de sessions de formations au profit des PME.

Renforcement des capacités des PME dans le domaine des marchés publics

Cette activité a pour objectif de renforcer les compétences des dirigeants et/ou représentants de PME dans la préparation des offres techniques et financières pour les marchés publics. Ce séminaire de formation a ciblé deux cent quarante-quatre (244) dirigeants ou représentants de PME situées dans le District d'Abidjan, répartis en fonction de leurs domaines d'intérêt (appels d'offres pour fournitures, prestations intellectuelles, services et travaux).

La formation s'est déroulée selon les modules suivants :

- **Module 1** : Élaboration d'une offre technique et financière pour les appels d'offres de fournitures et services connexes ;
- **Module 2** : Élaboration d'une offre technique et financière pour les appels d'offres de prestations intellectuelles ;
- **Module 3** : Élaboration d'une offre technique et financière pour les appels d'offres de services courants ;
- **Module 4** : Élaboration d'une offre technique et financière pour les appels d'offres de travaux.

I. MÉTHODOLOGIE

1. Méthodes et outils

L'approche utilisée dans le cadre de cette évaluation a été une approche mixte quantitative et qualitative. La démarche quantitative a permis de collecter et analyser des données sur les résultats mesurables des formations dispensées au bénéfice des cadres de l'ANRMP et la DGMP ainsi que les représentants des PME. A cet effet, un questionnaire imbriqué a été élaboré et soumis aux participants ayant pris part aux formations de 2023. Ces derniers renseignent le formulaire en fonction de la formation suivie.

L'approche qualitative a permis d'approfondir les discussions auprès des groupes de participants formés. De manière plus précise, il a été question de constituer des groupes de participants pour avoir leurs retours d'expérience sur la formation. Cet exercice a, en outre, permis d'identifier les points forts et points perfectibles de la formation et d'en dégager des leçons. Les groupes de discussions ont été organisés autour des organisations : l'ANRMP, la DGMP, les participants du Secteur privé.

2. Limites de l'évaluation

Deux limites principales doivent être observées dans le cadre de cette évaluation. Tout d'abord, il n'existe pas de situation de référence établissant le niveau de compétence des acteurs. Dans ce contexte, il sera difficile de quantifier les changements survenus dans la vie des participants, en particulier. La deuxième limite concerne les difficultés rencontrées lors de l'auto administration du questionnaire. En effet, seules 101 réponses ont pu être collectées sur les 269 attendues, malgré trois mails de relance et des appels individuels. Les raisons de cette situation pourraient inclure la méfiance ou le désintéressement des participants. De plus, le faible niveau d'instruction et l'utilisation sporadique des adresses électroniques peuvent également expliquer le faible taux de réponses.

Pour pallier ces insuffisances, les participants ont été interrogés sur leur perception des changements observés après la formation. La garantie de l'anonymat des réponses a été assurée conformément à la loi N°2013-537 du 30 juillet 2013 relative à l'organisation du Système Statistique National en Côte d'Ivoire. Pour les évaluations futures, les questionnaires seront conçus à l'aide du formulaire Outlook de l'ANRMP ou d'autres applications plus robustes. Le questionnaire établissant la situation de référence sera envoyé aux participants durant la phase d'inscription afin d'établir la situation initiale.

II. PRINCIPAUX RESULTATS

1. Les principales réalisations

Durant l'année 2023, 2 sessions de formation ont été organisées par l'ANRMP en collaboration avec la coopération allemande Giz. Ces sessions ont accueilli 269 acteurs impliqués dans la commande publique ; dont 25 pour la formation des formateurs et 244 pour le renforcement des capacités des PME, soit respectivement 9,3% et 90,7%. La répartition de ces participants selon l'action de renforcement des capacités est reprise dans le tableau suivant :

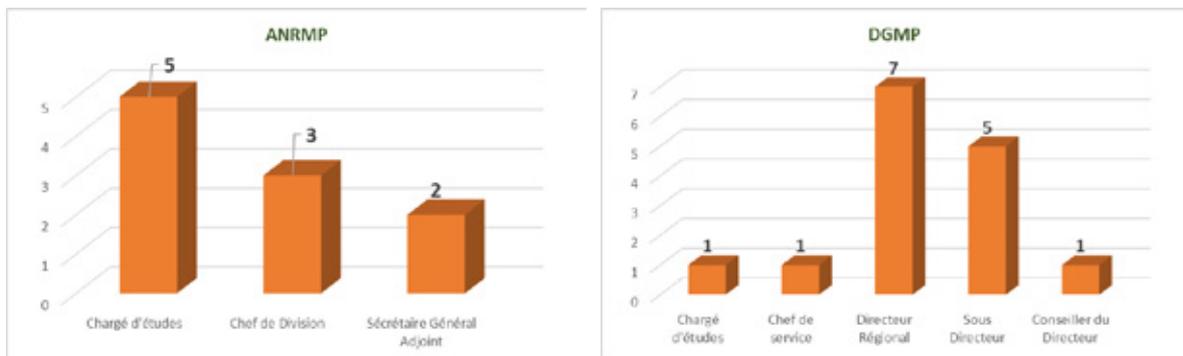
Tableau i : Actions de renforcement des capacités

Actions	Effectif	Proportion (%)
Formation des formateurs	25	9,3
Renforcement des capacités des PME en commande publique	244	90,7
Total	269	100,0

Source : ANRMP – Plan de Renforcement des Capacités, 2023

La formation des formateurs a enregistré la participation de 10 cadres de l'ANRMP et de 15 cadres de la DGMP. Parmi les auditeurs de l'ANRMP, on compte 5 Chargés d'études, 3 Chefs de Division et 2 Secrétaires Généraux Adjoints. Du côté de la DGMP, la formation a concerné 7 Directeurs Régionaux et 2 Sous-Directeurs. Les trois autres auditeurs de la DGMP étaient un Chargé d'études, un Chef de service et le Conseiller du Directeur Général des Marchés Publics. Ci-après la répartition des participants à l'action de formation des formateurs :

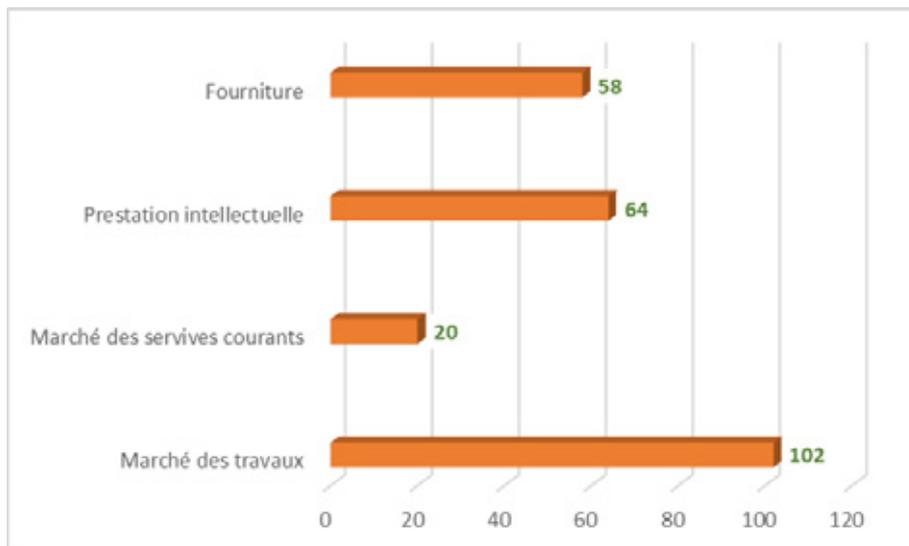
Graphique i : Auditeurs de la formation des formateurs



Source : ANRMP – Liste de présence – Formation des formateurs, 2023

En 2023, l'action de renforcement des capacités des représentants des PME a couvert divers types de marchés, incluant les marchés de fourniture, les prestations intellectuelles, les services courants et les travaux. Les représentants des PME spécialisés dans les travaux ont constitué le groupe le plus important, avec 102 personnes formées, soit 41,8 % de l'ensemble des participants. Les PME dans le domaine de la fourniture ont représenté 23,8 % des auditeurs, équivalant à 58 participants. Les prestataires intellectuels ont compté 64 participants, ce qui correspond à 26,2 % des PME formées. Les PME œuvrant dans les services courants ont constitué seulement 8,2 %, soit 20 auditeurs.

Graphique ii : Type de marchés réalisés par les PME

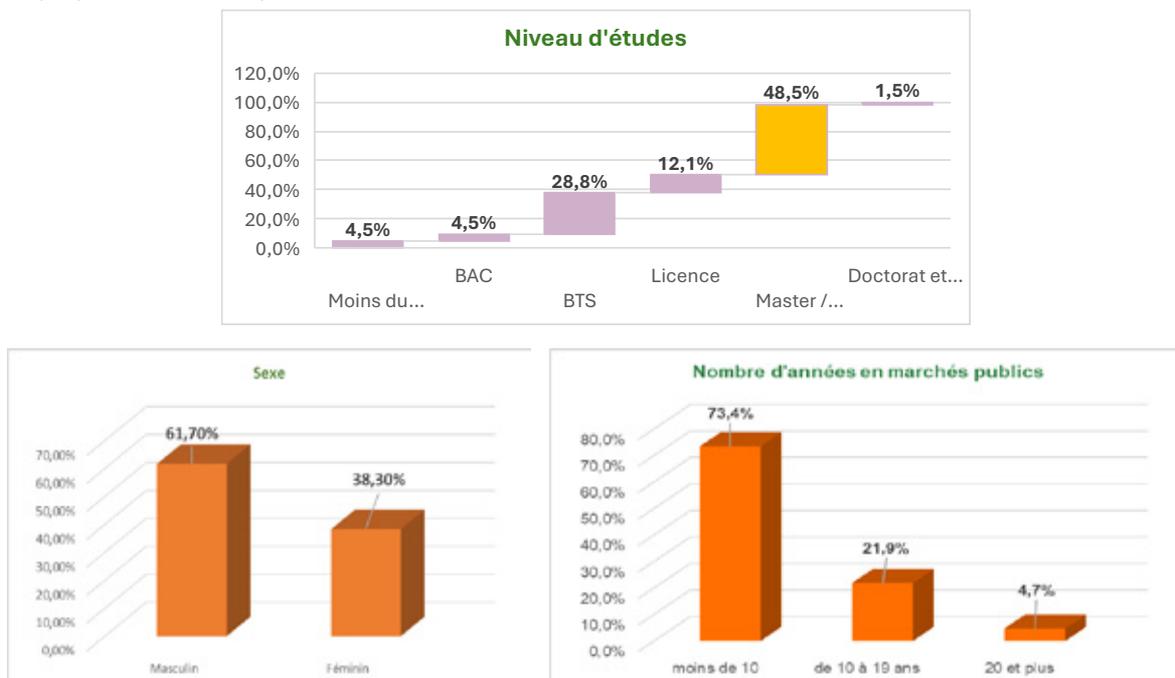


Source : ANRMP – Liste de présence – Renforcement des capacités des PME dans le domaine de la commande publique, 2023

2. Caractéristiques des participants

En 2023, 61 % des participants aux sessions de formation étaient des hommes, soit 166 personnes. La majorité de ces participants a peu d'expérience dans le domaine des marchés publics, avec 73 % d'entre eux ayant moins de 10 ans d'exercice dans ce secteur. Par ailleurs, la moitié des participants possédaient au moins un diplôme de niveau bac+5, dont 48,5 % ont un master ou un diplôme d'ingénieur et 1,5 % détiennent le doctorat.

Graphique iii : Caractéristiques des auditeurs



3. Transfert des acquis

Pour évaluer le transfert des acquis, les participants ont été soumis à un questionnaire, 6 mois après la formation. Sur les 269 participants, 101 ont répondu au questionnaire auto-administré. Ce questionnaire visait à évaluer la maîtrise des sujets abordés dans les modules de formation avant et après la formation.

3.1. Transferts des acquis aux formateurs

La répartition des réponses des auditeurs de la formation des formateurs concernant l'amélioration des compétences en conception et en conduite des sessions de formation au profit des PME est présentée dans le tableau suivant :

Tableau ii : J'ai amélioré mes compétences en matière de conception et de conduite de formation au profit des PME

Type de compétences	En désaccord	Neutre	D'accord	Fortement d'accord
Compétences techniques	7,1%	21,4%	57,1%	14,3%
Compétences pédagogiques	7,1%	14,3%	64,3%	14,3%
Total	7,1%	17,9%	60,7%	14,3%

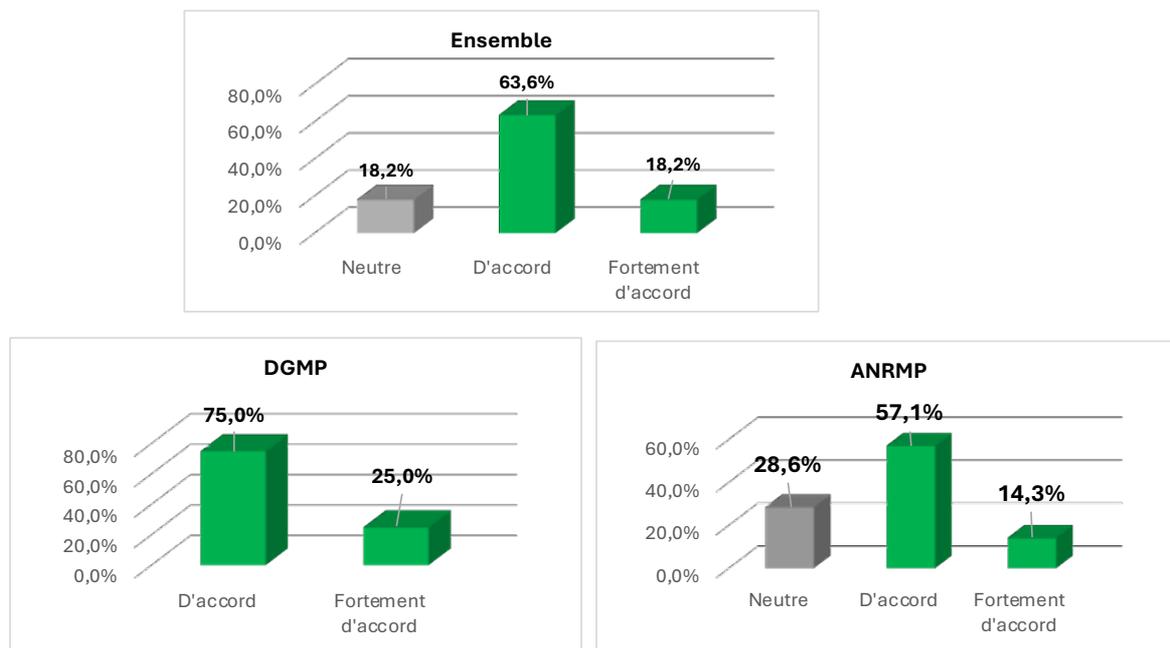
Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

Dans l'ensemble, seulement 18% des participants à la formation des formateurs se déclarent « neutres » quant à l'amélioration de leurs compétences techniques en conception et en conduite de formations. Les autres participants se répartissent comme suit : 64% sont « d'accord » et 18% sont « fortement d'accord » sur l'amélioration de ces compétences.

En examinant les résultats par organisation :

- Les 15 participants de la DGMP estiment que la formation a été bénéfique pour la conception et la conduite technique des sessions, dont 75% sont « d'accord » et 25% sont « fortement d'accord ».
- Pour l'ANRMP, sur les 10 participants, 7 (soit 71%) sont au moins « d'accord » quant à l'amélioration de leurs compétences techniques.

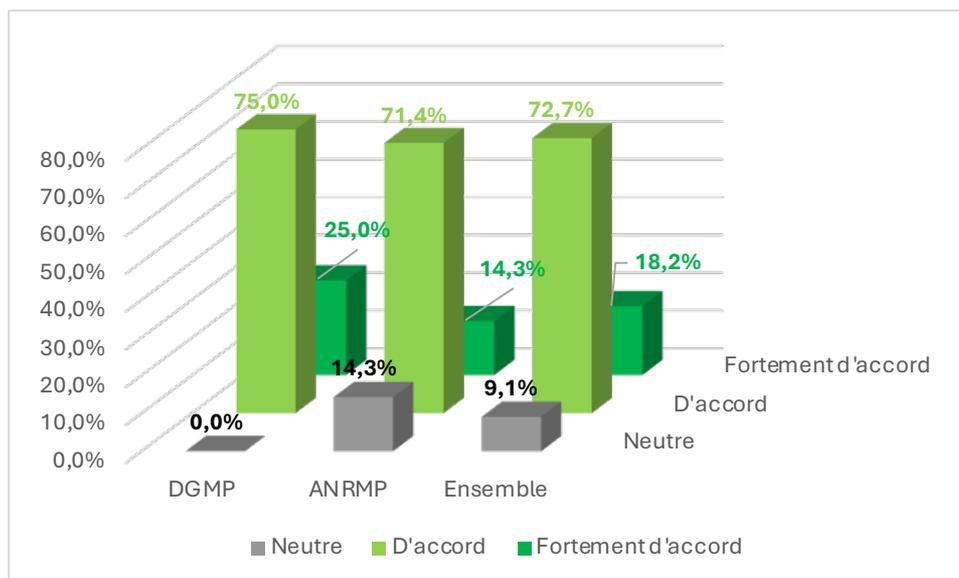
Graphique iv : Je amélioré mes compétences techniques en matière de conception et de conduite de sessions de formations au profit des PME



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

Plus de 70% des participants estiment globalement que la formation a amélioré leurs compétences pédagogiques en matière de conception et de conduite de formations au profit des PME. Parmi les participants de la DGMP, 75% sont « d'accord » avec ce transfert de compétences, et les autres sont « fortement d'accord ». Quant aux participants de l'ANRMP, 14% sont « neutres », 71% sont « d'accord » et 14% sont « fortement d'accord » de l'impact positif de la formation sur leurs compétences pédagogiques.

Graphique ii : Type de marchés réalisés par les PME



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

3.2. Transferts des acquis aux représentants des PME

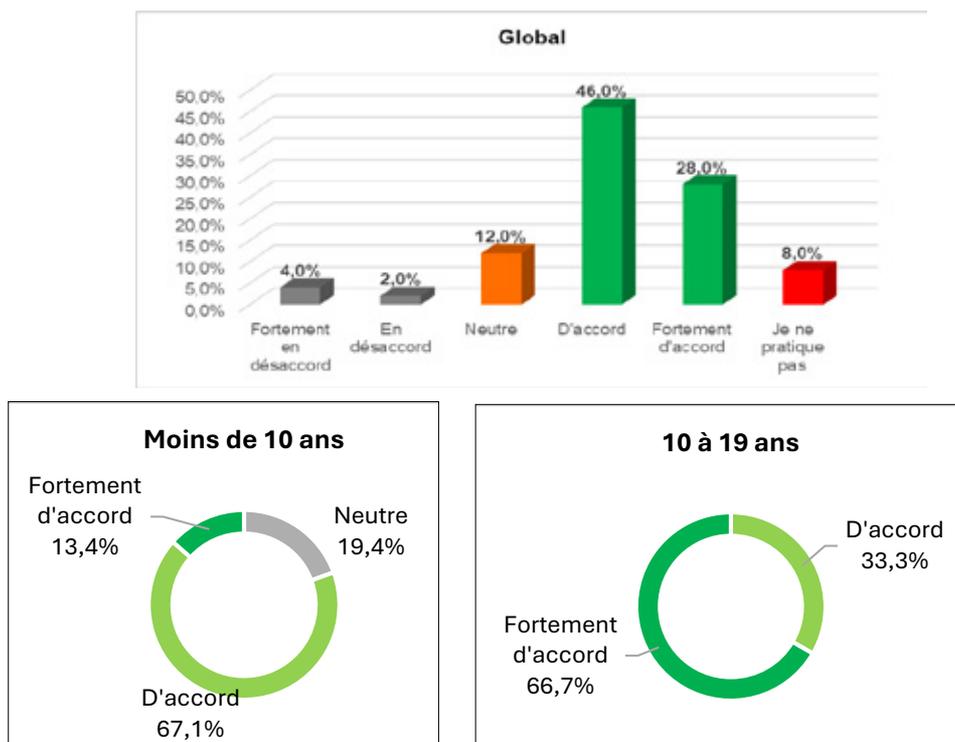
Le graphique 6 ci-dessous analyse la maîtrise par les participants de l'élaboration des propositions techniques et financières pour divers types d'appels d'offres : fournitures et services connexes, prestations intellectuelles, services courants et travaux. Globalement, le niveau de maîtrise des représentants des PME dans la préparation de ces propositions est satisfaisant. En effet, la majorité des répondants (74 %) se déclarent soit « d'accord » (46%), soit « fortement d'accord » (28%). Par ailleurs, 12 % des participants se positionnent comme « neutres », tandis que 8% « ne pratiquent pas » ou n'ont pas rédigé des offres.

De manière plus spécifique :

- les participants peu expérimentés (moins de 10 ans d'expérience en marchés publics) se déclarent majoritairement « d'accord » ou « fortement d'accord » quant à leur maîtrise de la rédaction des offres. Toutefois, près de 20% des représentants des PME ayant peu d'années d'expérience en commande publique sont « neutres ».
- les participants ayant un niveau d'études allant du Bac au Bac+3 (Bac, BTS, Licence) sont principalement répartis entre « neutre » (18,2%), « d'accord » (27,3%) et « fortement d'accord » (45,5 %).
- les participants ayant une expérience significative en marchés publics se répartissent entre « d'accord » (33,3 %) et « fortement d'accord » (66,7%).

Ces résultats indiquent une maîtrise de l'élaboration des offres techniques et financières quel que soit le nombre d'années d'expérience dans le domaine des marchés publics, attestant de l'efficacité et de la pertinence de la formation dispensée.

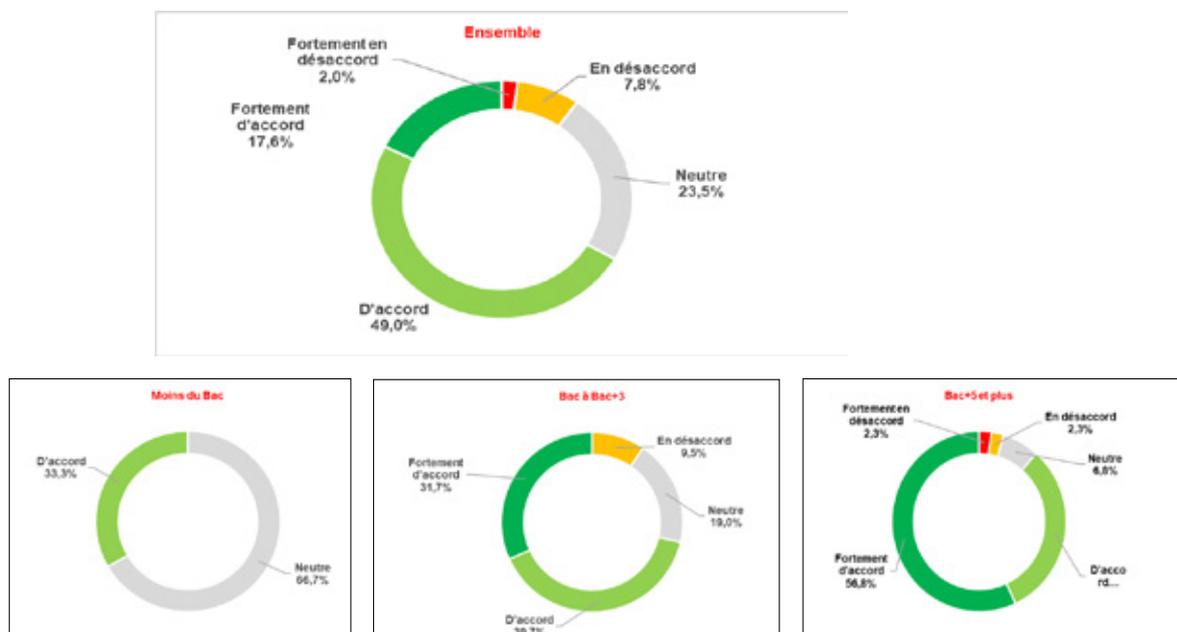
Graphique vi : Je sais élaborer des offres techniques et financières



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

Après la formation, 66,2 % des participants affirment être « d'accord » ou « fortement d'accord » avec l'idée qu'ils reçoivent moins de demandes de corrections concernant les offres techniques et financières dans le cadre de leur travail. Ce pourcentage est de 33,3 % pour les auditeurs sans diplôme de baccalauréat, de 71,4 % pour ceux ayant le baccalauréat, le BTS ou la licence, et de 88,6 % pour ceux titulaires d'un master, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat. Ces résultats suggèrent que la qualité du travail s'est améliorée chez les auditeurs ayant au moins un baccalauréat, contrairement à ceux sans ce diplôme.

Graphique vii : Dans le cadre de mon travail, j'ai moins de demande de corrections des offres techniques et financières.



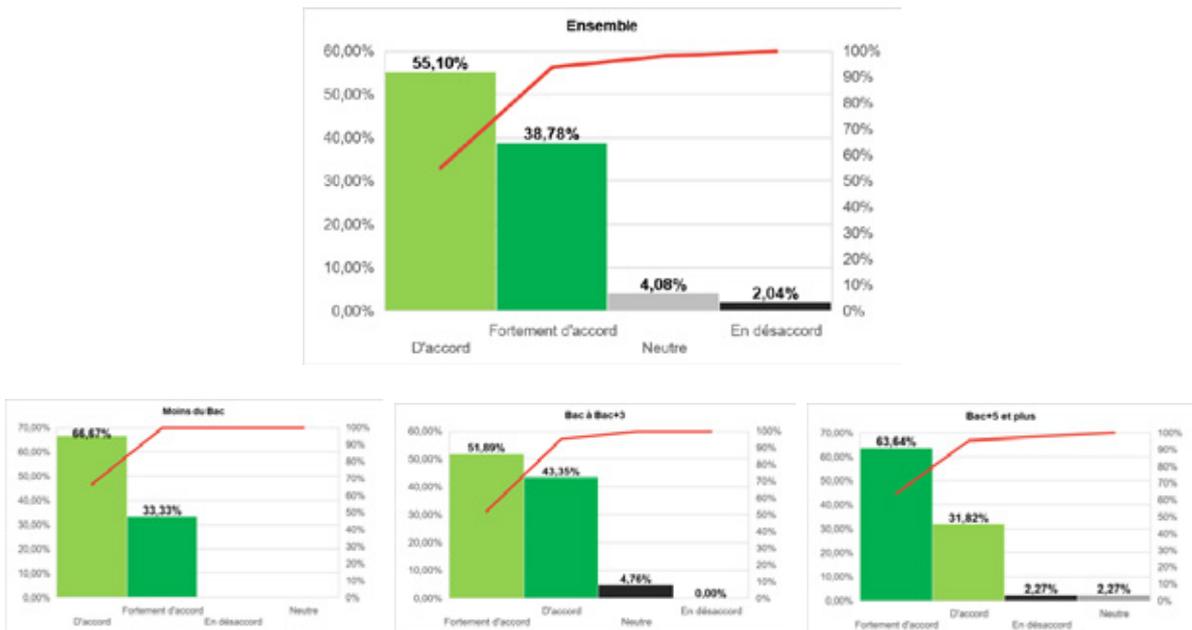
Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

Concernant la rédaction des propositions financières et techniques, 38,78 % des participants sont « fortement d'accord » et 55,10 % sont « d'accord » pour affirmer qu'ils respectent les délais de production de ces documents. Ainsi, près de 94 % des représentants des PME déclarent respecter les délais d'élaboration des offres. En décomposant ces chiffres selon le niveau d'études :

- parmi les participants sans baccalauréat, 33,33 % sont « fortement d'accord » et 66,67 % sont « d'accord ».
- pour ceux ayant le baccalauréat, un BTS ou une licence, les proportions sont respectivement de 43,35 % et 51,89 %.
- Chez les ingénieurs, les diplômés de master ou de doctorat, les proportions sont de 63,64 % et 31,82 %.

Ces chiffres montrent clairement que les participants respectent les échéances de production des offres techniques et financières.

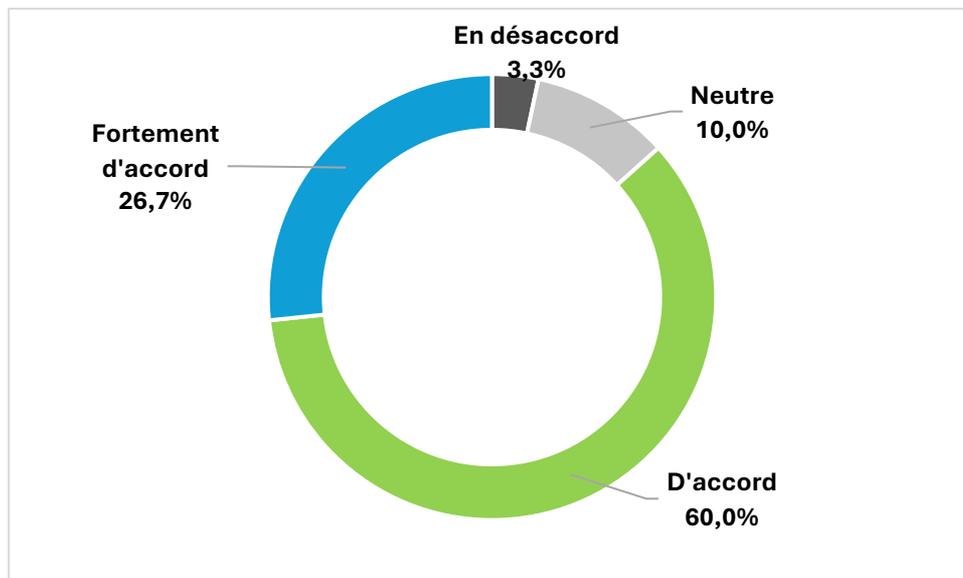
Graphique vii : Je respecte les échéances de production de documents (offres technique et financière)



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

L'amélioration de la rapidité dans l'élaboration des offres techniques et financières est notable. En effet, une majorité des répondants se disent soit « d'accord » (60 %), soit « fortement d'accord » (27,6 %).

Graphique ix : J'ai augmenté ma rapidité dans l'élaboration des offres techniques et financières



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution de la maîtrise par les représentants des PME dans l'élaboration des propositions techniques et financières avant et après la formation.

Avant la session de renforcement des capacités, les niveaux « bien maîtrisé » et « très bien maîtrisé » représentaient 33 % des compétences des participants. Après la formation session, ce pourcentage a augmenté pour se fixer 43,9 %. De même, les niveaux « pas du tout maîtrisé » et « peu maîtrisé » étaient à 50,2 % avant la formation, et ont diminué pour atteindre 24,9 % après. Concernant les marchés de travaux, 34,9 % des participants maîtrisaient l'élaboration des offres avant la formation, contre 55,8 % après la formation. Pour les marchés de prestations intellectuelles, la proportion de participants déclarant « bien maîtriser » est passée de 29,4 % avant la formation à 33,3 % après la formation. En outre, 10,3 % des participants déclarent maintenant « très bien maîtriser » la rédaction des propositions techniques et financières, alors que personne ne l'avait indiqué avant la formation. En combinant ceux qui affirment « bien maîtriser » et ceux qui affirment « très bien maîtriser » l'élaboration des propositions techniques et financières pour les marchés de services courants, la proportion est passée de 25 % avant la formation à 35,9 % après formation. Après le programme de renforcement des capacités des PME, 58,3 % des participants affirment maîtriser au moins « modérément » la rédaction de ces offres, contre 47,2 % avant le programme. Pour les fournitures et services connexes, 48,7 % des participants savaient élaborer les propositions au moins « modérément » avant la formation, et ce chiffre a augmenté à 72,5 % après la formation.

Ces résultats fournissent une preuve chiffrée d'une amélioration significative dans la maîtrise de l'élaboration des offres techniques et financières des marchés susmentionnés.

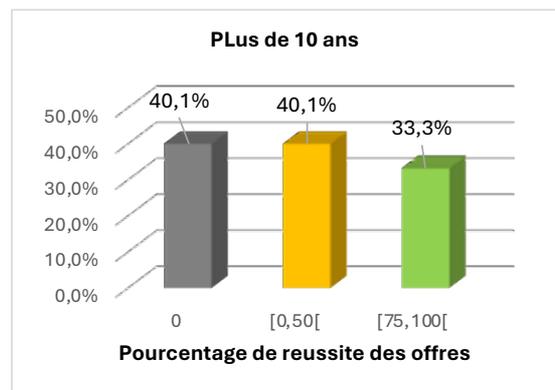
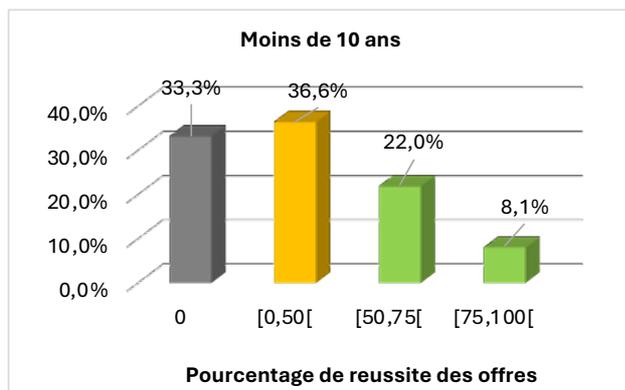
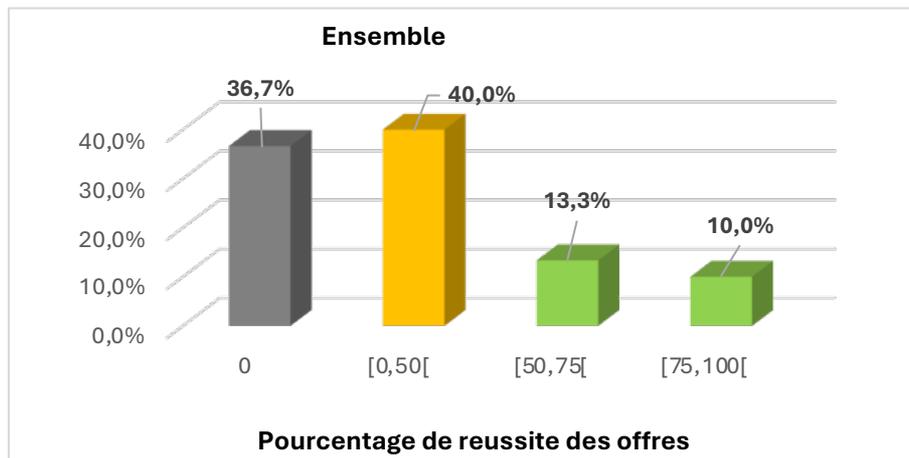
Graphique x : Comportement avant et après la formation



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

La répartition des taux de réussite des offres montre que 37% des participants ont soumis des offres sans succès, 40% ont un taux de réussite inférieur à 50%, et 13% ont réussi entre 50% et 75% des offres. Seuls 10% des participants ont réussi plus de 75% de leurs offres. Parmi les participants ayant moins de 10 ans d'expérience dans les marchés publics, 33% n'ont remporté aucun marché, 37% ont un taux de succès compris entre 1 et 49%, et 31% ont remporté plus de 50% des appels d'offres. Pour les participants plus expérimentés, 40% des offres sont infructueuses, tandis que 33% affichent un taux de succès supérieur à 75%.

Graphique xi : Taux de succès des offres rédigées par les participants



Source : ANRMP-Données d'évaluation à froid, 2023

III. Portée des actions de renforcement des capacités

1. Pertinence

L'évaluation a porté sur la pertinence des actions de renforcement des capacités organisées par l'ANRMP en 2023. La formation des formateurs s'avère particulièrement pertinente après l'adoption du Code des marchés publics en 2019, car elle vise à renforcer les compétences des formateurs de l'ANRMP et de la DGMP, dans leur mission de formation des acteurs de la commande publique, notamment les PME. Le programme de renforcement des capacités des PME a été élaboré à la suite des échanges entre l'ANRMP et les PME, répondant ainsi à leurs besoins et priorités. De plus, ce programme vise à améliorer les compétences techniques des PME en matière de préparation et de gestion des offres, ce qui devrait se traduire par des propositions plus solides et conformes aux exigences des appels d'offres.

2. Cohérence

Les formations destinées aux formateurs et aux représentants des PME s'inscrivent dans la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique. Ces deux formations sont en parfaite harmonie et complémentaires des autres initiatives de renforcement des capacités organisées par l'ANRMP. La formation des formateurs s'est tenue avant celle des représentants des PME, permettant ainsi aux formateurs de transmettre les compétences acquises et d'améliorer leur pédagogie pour la session de 2023 et les sessions futures. Ces formations complètent les autres actions de renforcement des capacités, telles que l'accréditation professionnelle et la sensibilisation des acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile, visant toutes, à améliorer l'efficacité de la commande publique, particulièrement la conformité des offres.

3. Efficacité

L'évaluation a utilisé le modèle de Kirk Patrick pour mesurer l'efficacité des formations, en mettant particulièrement l'accent sur le niveau 3, c'est-à-dire le transfert des acquis. Le niveau 1 (réaction) a été évalué immédiatement après la formation, tandis que le niveau 2 (apprentissage) n'a pas été examiné en raison de l'absence d'un cadre logique d'analyse préexistant à l'ANRMP. Le niveau 4 (impact ou résultats sur l'organisation) sera analysé ultérieurement.

Les résultats montrent que la session de formation des formateurs a été cruciale pour améliorer les compétences des formateurs de l'ANRMP et de la DGMP. Les formateurs ont en majorité confirmé que cette formation a considérablement renforcé leurs compétences dans le cadre de leurs missions de renforcement des capacités des acteurs. Avec l'expertise apportée par le GIZ, les formateurs ont pu affiner leurs aptitudes techniques et pédagogiques pour concevoir et conduire des sessions de formation plus complètes et pertinentes pour les PME. Par ailleurs, la seconde formation a permis aux représentants des PME d'améliorer leurs propositions techniques et financières et de renforcer leurs compétences dans leur rédaction.

4. Efficience

L'organisation de ces deux sessions de formation dans les locaux de l'ANRMP s'est révélée très efficace en raison des opportunités offertes pour les échanges post-formation, le partage d'expertise et la disponibilité des moyens logistiques. Cette approche a permis d'atteindre les objectifs fixés tout en optimisant les ressources financières et humaines, puisque la majorité des participants résident à Abidjan. En effet, une délocalisation des formations dans un autre lieu, tel qu'un établissement hôtelier, aurait entraîné des coûts élevés. En réunissant tous les acteurs sur place, il a été possible de garantir une diffusion uniforme et cohérente des connaissances. De plus, les échanges en présentiel, en dehors des sessions de formation, ont favorisé des discussions plus dynamiques et renforcé la compréhension.

Conclusion

En conclusion, les programmes de formation des formateurs et de renforcement des capacités des PME sur la préparation des offres, mis en place par l'ANRMP, se révèlent à la fois pertinents et cohérents. L'évaluation de ces formations montre un renforcement significatif des compétences des participants, avec des améliorations notables dans leurs performances professionnelles. Ces programmes représentent un progrès majeur pour le renforcement durable du système de soumission et d'exécution des marchés publics en Côte d'Ivoire. Une analyse économétrique pourrait être envisagée en 2025 pour mesurer l'impact de ces formations sur le système global de la commande publique.



Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Riviéra 3
25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci
Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT **800 00 100**